

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. II.

MONTRÉAL, 1^{er} DÉCEMBRE 1882.

N^o 12.

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Nomination de commissaires et syndics d'écoles — Erection et annexion de municipalités scolaires — Avis de demandes d'annexion, etc., de municipalités scolaires — Nomination d'inspecteurs d'écoles. — Bureau des Examineurs Catholiques de Montréal, séance du 7 novembre 1882 — Séance du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Association des instituteurs catholiques de Montréal et de la banlieue — Les devoirs de classe à la maison — Phrases à corriger ; corrections — Dictées d'orthographe usuelle — Géographie : 1^o. Création de deux nouvelles provinces dans le Nord-Ouest ; 2^o. Les sauvages du Canada ; 3^o. Choix d'un premier méridien ; 4^o. Population de l'Algérie ; 5^o. Population israélite du globe — Problèmes divers — Problèmes d'algèbre — TRIBUNE LIBRE : Laïque. — LECTURE POUR TOUS : Variétés. — Feuilleton : Zacharie le maître d'école. — Nécrologie. Errata. — Annonces. — Conditions d'abonnement.

Leeds Est, Mégantic. — MM. Thomas Craig, Joseph Scallon, William Coard, Georges Rottney et Gilbert Raily. (Municipalité nouvelle.)

Syndics d'écoles.

Wentworth, Argenteuil. — MM. Jean-Baptiste Bigras et St-Jean, en remplacement d'eux-mêmes, vu qu'il n'y a pas eu d'élection.

Côte Saint-Louis du Mile End, Hochelaga. — MM. Richard Rogers et Thomas Wiseman, en remplacement de T. Owens, qui a laissé la municipalité, et de Thomas Wiseman, dont le terme d'office est expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 12 octobre dernier :

Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Saint-Rémi d'Amherst, dans le comté d'Ottawa, avec les mêmes limites que celles qui sont assignées au canton de ce nom, et de nommer MM. Emery Thomas, Wilfrid Charbonneau, Stanislas Desormeaux, Napoléon Lavigne et Norbert Thomas, commissaires d'écoles de la dite municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 11 octobre dernier :

1. Annexer à la paroisse de Saint-Eloi, pour les fins scolaires, le territoire ci-après désigné, savoir : Un certain territoire formant déjà partie pour les fins religieuses et municipales de la paroisse de Saint-Eloi, dans le comté de Témiscouata, et comprenant une étendue d'environ un mille et demi de front, étant partie du 1^{er} rang du canton Bégon, situé à l'ouest de la rivière des Trois-Pistoles, sur la profondeur du dit 1^{er} rang ; borné au nord par les terres du 3^{ème} rang de la dite paroisse de Saint-Eloi, au sud par les terres du 2nd rang du dit canton de Bégon, au nord-est par la ligne entre et séparant les cantons Bégon et Denonville

2. Détacher la propriété de George Chamberland, de la municipalité scolaire de Saint-Joseph de Lepage, dans le comté de Rimouski, et l'annexer

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 11 d'octobre dernier, faire les nominations suivantes :

Commissaires d'écoles.

Cité de Montréal (Catholiques). — Monsieur le Grand Vicairé Maréchal, en remplacement de Mgr Lorrain.

Wakefield, Ottawa. — MM. James Rodgers et William Miller, en remplacement de MM. William Maxwell et George Hall, vu qu'il n'y a pas eu d'élection.

à la municipalité de Sainte-Angèle de Mérici, dans le même comté, pour les fins scolaires.

3. Nommer le Révd France William George, de New-Carlisle, membre du bureau d'examineurs protestants du comté de Bonaventure, en remplacement de M. Legrand, qui a résigné.

4. Rescindre l'ordre en conseil du vingt-six janvier dernier, par lequel une partie de la paroisse de Saint-Raphaël, savoir : rang de Vide-Poche, les Nos. 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78 et 79, du plan du livre de renvoi officiel du comté de Bellechasse, était annexée pour les fins scolaires à la paroisse de Saint-Charles, et rétablir les limites de ces deux paroisses ainsi qu'elles étaient avant l'adoption du dit ordre en conseil.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion, etc., de municipalités scolaires en vertu de la 5ème section, 41 Vict., chap. 6.

Demande annexion des lots No un et No deux, du huitième rang, ainsi que ceux No un et No deux, du neuvième rang de Saint-Paul de Chester, à Saint-Rémi de Tingwick, comté d'Arthabaska, pour les fins scolaires.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion, délimitation, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5ème. sect. chap. 6, 41 Vict.

Annexer à la municipalité de Saint-Eloi, dans le comté de Témiscouata, pour les fins des écoles cette partie de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Île Verte, dans le comté susdit, qui a été annexée à Saint-Eloi, pour les fins civiles, et dont les limites et les bornes sont données dans une proclamation en date du 25 septembre 1882, et publiée dans la *Gazette Officielle de Québec* du 30 septembre 1882.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 24 octobre dernier, de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles.

Saint-Godefroi, Bonaventure.—M. Benjamin Estiambre, en remplacement de lui-même, et M. Polycarpe Talbot, en remplacement de M. Xavier de la Rosbil, n'y ayant pas eu d'élection en juillet dernier.

Rivière à Lapierre, Gaspé.—MM. Prudent Cloutier, Thomas Mercier, Octave Ouellet, Jean-Bte Bernatchez et Pierre Coulombe.

An-e-Pleureuse, Gaspé.—MM. Joseph Boucher, Joseph Mimeault, Eugène Fournier, Alexandre Campion, junior, et Joseph Côté.

Gros Morne, Gaspé.—MM. Pierre Lévesque, Charles Lévesque, Abraham Deraiche, Thomas Deraiche et Thomas Goupille.

Notre-Dame de Lourdes, Mégantic.—M. Louis Brunelle, en remplacement de M. Telesphore Langevin, et M. Eloi Richard, en remplacement

de M. André Métivier, n'y ayant pas eu d'élection en juillet dernier.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 24 octobre dernier :

1. Eriger la paroisse de Saint-Cajetan d'Armagh, comté de Bellechasse, en municipalité scolaire, avec les mêmes limites qui lui sont assignées dans l'acte 40 Vict. chap. 41, érigeant civilement la dite paroisse.

2. Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Cedar Hill," l'étendue de territoire ci-après décrite, savoir : bornée au nord-ouest par Saint-Moïse, au sud-est par le lot de Samuel Sauve, formant la limite nord-ouest de Saint-Edmond, au nord par la limite nord de la seigneurie de Métapédac, et au sud par la limite sud de la même seigneurie.

3. Modifier l'ordre en conseil du 22 avril dernier, en substituant la description suivante de la nouvelle municipalité scolaire de Saint-Marcellin, comté de Rimouski, à celle donnée dans le dit ordre en conseil, savoir :

La municipalité scolaire de Saint-Marcellin, comté de Rimouski, sera bornée comme suit : "A l'est par la rivière Grande Neigette, depuis la ligne de séparation entre le quatrième rang de Neigette et le cinquième, jusqu'à la ligne qui sépare le premier rang de Ouimet du second rang ; au sud partie par la ligne de séparation entre le premier et le deuxième rang de Ouimet, et partie par la continuation de cette ligne entre les townships Macpès et Flynn, jusqu'au point où elle rencontre la ligne séparant le lot dix-huit du lot dix-neuf ; à l'ouest par la ligne de séparation entre les lots dix-huit et dix-neuf dans les rangs six, sept, huit, neuf et dix, de Macpès ; au nord dans Neigette, par la ligne de séparation entre les rangs quatre et cinq, et dans Macpès, par la ligne de séparation entre les rangs cinq et six, jusqu'au point où elle rencontre la ligne sé, arant le lot dix-huit du lot dix-neuf."

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 30 octobre dernier, nommer le Révd M. Th. Smith, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Godefroi, dans le comté de Bonaventure, en remplacement du Révd M. P. J. Fortier, qui a laissé la municipalité.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., chap. 6.

Demande d'annexion des lots No un et No deux du huitième rang, ainsi que ceux No un et No deux du neuvième rang du canton de Tingwick (appartenant à la paroisse de Saint-Paul de Chester), à la paroisse de Saint-Rémi de Tingwick, comté d'Arthabaska, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

Est par le présent donné, qu'il y aura une assemblée des examinateurs nommés par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique, pour l'examen des candidats à la charge d'Inspecteur d'écoles, dans une des salles du Département de l'Instruction Publique, à Québec, (nouvelle bâtisse du Gouvernement), MARDI, le DIX-NEUF de DECEMBRE prochain, à NEUF heures du matin.

Toute personne qui désire se présenter doit envoyer d'ici au onze décembre prochain, sa requête et la somme de six piastres, ainsi que tous les documents exigés par le règlement adopté par le dit comité, à sa séance du 25 mai 1877.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 7 novembre 1882.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil, en date du 16 novembre dernier, de nommer M. Bernard Lippens, inspecteur d'écoles pour les comtés de Chambly, Verchères et Richelieu, en remplacement de M. J. N. A. Archambault qui a donné sa démission.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil de nommer Célestin Bouchard, écuier, instituteur, à la charge d'inspecteur d'écoles dans les comtés de Kamouraska et Témiscouata, en remplacement de George Tanguay, écr., mis à la retraite.

Bureau des Examineurs Catholiques de Montréal.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1882.

CANDIDATS BRÉVETÉS.

ÉCOLE MODÈLE.

1re Classe.

Mlle Mary Ann Dalton anglais

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

1re Classe.

Mlles Marie A. Côté français
Annie Dooley anglais
Margaret Bowe "
Emma Desroches français
Elizabeth Martin "

Philomène Ogleman "
Marie Olympe Philippine Gagnon "

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

2de Classe.

MM. Maurice Adhémar français
Pacifique Contré "
Jos. Casimir Michaud anglais
Mlles Annie Bowe "
Eliza Robert français
Marie Eugénie Normandeau "
Edwidge Legault "
Adélaïde Lallier "

	Nombre de candidats qui ont réussi.	Nombre de candidats qui ont failli.	Total.
Ecole Académique	0	0	0
Ecole Modèle.....	1	0	1
Ecole Élémentaire.....	15	18	33
Totaux	16	18	34

ÉPREUVES ÉCRITES.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

DICTÉE FRANÇAISE.

Essayez d'allumer une pelletée de charbon dans un fourneau, et voyez ce que révèle cette expérience : le charbon prend feu, devient rouge et se consume en donnant de la chaleur. Bientôt il ne reste qu'une pincée de cendres d'un poids insignifiant, par rapport au poids primitif. Qu'est devenu le charbon ? Il s'est consumé, il ne s'est pas annéanti, car en ce monde rien ne s'anéantit. Essayez d'anéantir un grain de sable. Cet essai révélera votre impuissance : le mettre en poudre, oui ; mais le réduire à rien, jamais. Néant et hasard, ces deux grands mots qu'on emploie et répète à tout propos, en réalité ne rappellent rien et ne signifient rien. Tout obéit à des lois que nous essayons en vain d'enfreindre, tout persiste indestructible. Si vous désirez que j'appuie d'un exemple cette simple démonstration, je vous rappellerai le sucre. Jetez-en un morceau dans l'eau. Il se délaye, se fond et cesse même d'être visible aux regards les plus perçants, mais il n'en existe pas moins. La preuve, c'est qu'il communique à l'eau une pro-

priété nouvelle : le goût sucré ! Eh bien ! ainsi fait le charbon en brûlant : il se dissout dans l'air et devient invisible. Ce qui n'est pas vraiment charbon reste dans le foyer, ne pouvant se dissoudre, et c'est ce qui constitue les cendres ; tout ce qui est charbon disparaît, dissous dans l'air, et semble anéanti, parce que nous ne le voyons plus. Cette dissolution se fait avec chaleur et s'appelle combustion.

—
DICTÉE ANGLAISE.

THE INDIAN.

Not many generations ago, where you now sit, surrounded by all that exalts and embellishes civilized life, the rank thistle nodded in the wind, and the wild-fox dug his hole unscared. Here lived and loved another race of beings. Beneath the same sun that rolls over your heads, the Indian hunter pursued the panting deer ; gazing on the same moon that smiles for you, the Indian lover wooed his dusky mate.

Here the wigwam blaze beamed on the tender and helpless, the council fire glared on the wise and daring. Now they dipped their noble limbs in your sedgy lakes, and now they paddled their light canoe along your rocky shores. Here they warred ; the echoing whoop, the bloody grapple, the defying death-song, all were here ; and, when the tiger strife was over, here curled the smoke of peace.

Here, too, they worshipped ; and from many a dark bosom went up a pure prayer to the Great Spirit. He had not written his laws for them on tables of stone, but he had traced them on the tables of their hearts. The poor child of nature knew not the God of revelation, but the God of the universe he acknowledged in every thing around.

He beheld him in the star that sunk in beauty behind his lonely dwelling ; in the sacred orb that flamed on him from his mid-day throne ; in the flower that snapped in the morning breeze ; in the lofty pine that defied a thousand whirlwinds ; in the timid warbler that never left its native grove ; in the fearless eagle, whose untired pinion was wet in clouds ; in the worm that crawled at his foot ; and in his own matchless form, glowing with a spark of that light, to whose mys-

terious Source he bent in humble, though blind adoration.

—
ARITHMÉTIQUE.

Trouvez la valeur de :

$$3\frac{1}{2} + 8\frac{1}{9} - 3\frac{3}{10} - 2\frac{5}{6} + 5\frac{1}{3} + 6\frac{1}{2} - 16\frac{3}{4}$$

Opération.

$$\begin{array}{r} 3 + 8 + 5 + 6 = 22 \\ - 3 - 2 - 16 = - 21 \\ \hline 1 \end{array}$$

$$\frac{1}{12} + \frac{1}{9} - \frac{3}{10} - \frac{5}{6} + \frac{1}{5} - \frac{1}{2}$$

$$\begin{array}{r} 3 \overline{) 12.9.10} \\ \underline{36} \\ 90 \\ \underline{90} \\ 0 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 2 \overline{) 4.3.10} \\ \underline{8} \\ 60 \\ \underline{60} \\ 0 \end{array}$$

$$2.3.5 = 180$$

$$\begin{array}{r} 161 \quad 249 \quad 92 \quad 23 \\ 1 \overline{) 180 \quad 180 \quad 180 \quad 45} \end{array}$$

$$180 \div 12 \times 1 = 15$$

$$9 \times 1 = 20$$

$$10 \times 3 = \quad - 54$$

$$6 \times 5 = \quad - 150$$

$$5 \times 1 = 36$$

$$2 \times 1 = 90$$

$$4 \times 1 = \quad - 45$$

$$\begin{array}{r} 161 \quad 249 \\ \hline 180 \quad 180 \end{array} \quad \begin{array}{r} 23 \\ \hline 45 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Rép.} \\ \hline \end{array}$$

Quel est l'intérêt de \$1265.60 à 7% pour 5 ans, 2 mois et 9 jours ?

Réponse : \$459.94.

$$\begin{array}{r} \$1265.60 \\ .07 \\ \hline \end{array}$$

$$88,5920$$

$$\begin{array}{r} \text{m.} \\ 5 \text{ " } 2 \text{ " } 9 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} \text{m} \\ 2 = \frac{1}{6} = 442.9600 \end{array}$$

$$6j = \frac{1}{10} = 14.7653$$

3j = 1.4765
 73.82

 \$459.9400

ÉCOLE MODÈLE (1).

ARITHMÉTIQUE.

Quel est le prix d'une livre de soie, si la différence entre le $\frac{1}{4}$ et les $\frac{2}{3}$ de la somme payée pour 9 $\frac{5}{8}$ lqs. est de 60c. ?

Réponse : \$2.25.

Opération.

1	9	
4	36	
2	8	1
9	36	différence = 36
36	c.	

1		$\times .60 = 2160 \div 9\frac{5}{8} = \$2.25.$

Quel est l'intérêt composé de \$8000 pendant 4 ans à 6 % ?

Réponse : \$2099.81.

Opération.

	8000.00
1re an. 8000 × .06	480.00

	8480.00
2e an. 8480 × .06	508.80

	8988.80
3e an. 8988.80 × .06 =	539.3280

	9528.1280
4e an. 9528.1280 × .06 =	571.687680

	10099.815680
Capital	8000.000000

Int.	2099.81,5680

A. D. LACROIX,
 Secrétaire.

(1) L'épreuve pour le diplôme d'école modèle ne renferme que de l'arithmétique, le seul candidat qui se soit présenté, Mlle Dalton, avait déjà subi son examen sur les autres matières par la loi.

Comité catholique du Conseil de l'instruction publique.

Des causes tout à fait indépendantes de notre volonté nous ont empêché de publier les procédés du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, depuis le mois d'avril 1881.

Nous avons l'espoir de pouvoir publier ces procédés régulièrement à l'avenir. Mais pour nous conformer au désir des membres du Conseil, nous ne publierons jamais que ce qui nous sera communiqué officiellement.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1882.

Présents :

L'Honorable Surintendant, président.
 Mgr l'archevêque de Québec.
 NN. SS. les évêques de Trois Rivières
 " " " Rimouski.
 " " " Ottawa.
 " " " St Hyacinthe.
 " " " Sherbrooke,
 " " " Chicoutimi.

Les Honorables Sir N. F. Belleau.

P. Ryan.
 MM. P. S. Murphy.
 le Dr. Painchaud.

Le compte rendu des délibérations de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture d'une lettre de l'Hon. juge Jetté s'excusant de ne pouvoir assister à la présente assemblée du comité.

Mgr l'évêque de Rimouski donne avis qu'il soumettra demain une résolution exprimant au gouvernement le désir du comité qu'aucun projet de loi sur l'éducation ne soit présenté à l'avenir sans lui avoir été préalablement soumis.

Lecture d'une requête par laquelle M. l'inspecteur d'écoles Thomas Tremblay émet le vœu que, eu égard à la grande étendue de son district d'inspection, son traitement soit augmenté de trois cents piastres (\$300.00) par année.

Le comité recommande cette requête au gouvernement.

Mgr l'évêque de Rimouski propose que les paroisses de "Cap Chattes" et de Notre-Dame-des Monts" soient incluses dans le district d'inspection de Rimouski. Adopté.

Lecture d'une requête de M. l'inspecteur J. N. A. Archambault exprimant le regret d'être mis à la retraite et par laquelle il se déclare prêt à donner sa

démission, si on lui accorde de toucher immédiatement une indemnité annuelle de trois cents piastres (\$300.00) jusqu'à 1885, époque à laquelle il sera appelé à jouir des bénéfices de sa retraite, dans le cas où sa première demande ne serait pas agréée. M. l'inspecteur Archambault ne pouvant, aux termes de la loi, avoir droit à sa retraite avant l'année 1885, le comité recommande au gouvernement qu'une indemnité annuelle de trois cents piastres (\$300.00) lui soit versée jusqu'à cette époque, et dans le cas où la démission de M. Archambault serait acceptée aux conditions ci-dessus, que M. Bernard Lippens, instituteur, soit appelé à le remplacer avec le même traitement.

Lecture de requêtes des collèges de *St-Césaire, Cookshire, Longueuil et Varennes* sollicitant une augmentation d'allocation.

Il est décidé que ces demandes seront prises en considération, lors de la répartition des fonds affectés au soutien de l'éducation supérieure.

Lecture d'une lettre des commissaires d'écoles de "Ste-Marguerite de Blairfin die" se plaignant de ce que le Surintendant a retenu leur subvention.

Le Surintendant ayant expliqué aux membres du comité qu'il avait dû prendre cette mesure de rigueur, parce que les commissaires d'écoles de cette municipalité n'avaient pas tenu compte de certaines instructions qu'il leur avait données relativement à l'administration de leurs écoles, le comité décide que c'est là une question d'administration qui doit être laissée à la discrétion du Surintendant.

Le sous-comité chargé de considérer les suggestions faites par Mgr l'évêque de Chicoutimi au sujet des écoles modèles et académiques, fait le rapport suivant :

" Votre sous-comité ayant pris en considération les observations de Mgr de Chicoutimi au sujet des écoles modèles et des académies, contenues dans la lettre qu'il a soumise au comité, à sa dernière assemblée, croit devoir faire les suggestions suivantes :

" Dans toute école modèle servant en même temps d'école primaire il devra en général y avoir un assistant ou une assistante, quand le nombre des élèves sera de quarante ou plus.

" Il est désirable aussi que les deux classes soient séparées au moins par

" une demi-cloison, afin que l'une ne nuise pas à l'autre, de telle sorte néanmoins que le principal ou la principale, selon le cas, puisse avoir la surveillance sur les deux.

" Il faudra que dans toute école dite modèle il y ait un nombre raisonnable d'élèves (huit à dix) suivant le cours modèle.

" Votre sous-comité croit de plus devoir recommander qu'il y ait un assistant ou une assistante dans toute école élémentaire comptant plus de *soixante* élèves, car il est impossible qu'un seul maître ou une seule maîtresse tienne avec avantage une école fréquentée par plus de *soixante* enfants. Cependant cette dernière partie n'affectera pas les écoles tenues par des religieux ou des religieuses "

Ce rapport est adopté à la condition que les recommandations qu'il contient n'aient d'effet qu'au mois de septembre 1884.

Le comité recommande qu'un examen des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles ait lieu le plus tôt possible et que les avis ordinaires soient donnés en conséquence.

La nomination de M. Nantel, comme inspecteur d'écoles à la place de M. Pilon, est soumise aux membres du comité qui décident de ne pas la prendre en considération pendant la présente réunion du comité.

Sur proposition de Mgr l'évêque d'Ottawa, il est unanimement décidé que le Bureau des Examineurs siégeant à Aylmer aura dorénavant le privilège d'accorder des diplômes pour écoles modèles.

Le comité recommande à l'unanimité :

1o. Que la retenue de 5 0/0 faite sur la subvention affectée à l'éducation supérieure pour achats de livres de prix soit abolie ;

2o. Que la subvention accordée aux écoles communes soit élevée et mise en proportion de l'augmentation, d'après le dernier recensement ;

3o. Que l'allocation de l'éducation supérieure soit augmentée, le nombre des institutions qui y participent ayant presque doublé depuis que le chiffre en a été établi ;

4o. Que le fonds des municipalités pauvres soit porté à huit mille piastres (\$8,000.00), comme il l'était autrefois.

Le comité commence la répartition de la subvention pour l'éducation supérieure.

Vers les cinq heures le comité s'ajourne au lendemain, à dix heures du matin.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE.

Présents : Les mêmes.

Mgr l'évêque de Rimouski soumet la résolution suivante dont avis a été donné la veille :

« Que, vu certains faits récents, le comité catholique du Conseil de l'instruction publique prie le Surintendant d'exprimer à l'Honorable Premier Ministre son vif désir qu'aucun projet de loi sur l'éducation ne soit dorénavant soumis à la Législature, sans avoir été d'abord communiqué à ce comité qui aura ainsi l'occasion de donner son opinion sur les dits projets de loi. »—Adopté unanimement.

Le « Recueil d'exercices sur les sujets les plus usuels » annexé à l'arithmétique no. 2 par Toussaint, est approuvé avec recommandation de l'imprimer sur papier de meilleure qualité.

Le comité termine l'examen de la liste préparée par le Surintendant concernant la distribution du fonds de l'éducation supérieure et des municipalités pauvres, et prie ce dernier de la soumettre à l'approbation du gouvernement.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Association des Instituteurs catholiques de Montreal et de la banlieue.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE.

Présidence de A. D. Lacroix.

Présents : MM. U. E. Archambault, J. O. Cassegrain, F. X. P. Demers, L. A. Primeau, H. O. Doré, Michael Daly, W. McKay, G. Gervais, J. N. Miller, Thos. Whitty, J. C. Dupuis, J. B. Demers, W. Guillemette, J. Baril, A. Allaire, J. T. Daly, H. Granger, P. J. L'Heureux, E. Poupart, J. Baulne, H. Ducharme et C. Leblanc.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

M. U. E. Archambault, sur la demande qui lui en est faite par M. le prési-

dent, continue ses intéressantes remarques concernant le *Fonds de retraite* des instituteurs.

Nous avons, dit-il, à notre dernière réunion passé en revue les trois ou quatre premiers paragraphes de notre loi sur les pensions de retraite. Dans l'article deux, il est resté un point ambigu, qu'il serait bon d'éclaircir.

M. J. B. Demers dit : La clause telle que rédigée comporte que le fonctionnaire doit avoir cinquante-huit ans révolus pour pouvoir prétendre à une pension.

Il faudrait donc ajouter un renvoi référant à l'article trois, puisque cet article déclare que tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui a été employé comme tel pendant trente années ou plus, quel que soit son âge, peut se retirer du service et réclamer sa pension.

M. U. E. Archambault continuant : Examinons maintenant si nous pourrions faire comme dans le service civil, où, après un certain nombre d'années, les employés sont mis à la retraite. Pour nous, instituteurs, il s'agirait de déterminer si toute personne qui a quarante années de services, doit se retirer.

M. J. L'Heureux se prononce fortement pour la retraite de tout fonctionnaire de l'enseignement primaire après quarante ans de services. Il n'est que juste, suivant lui, que les *vieux* instituteurs fassent place aux *jeunes*.

M. J. N. Miller veut qu'on ne perde pas de vue les services qu'un instituteur peut encore rendre après qu'il a atteint l'âge de cinquante-huit ans.

Nos hommes les plus distingués dans le commerce et la finance ne dépassent-ils pas cet âge ? Ne pourrait-on pas dire qu'il doit en être de même dans l'enseignement ?

M. A. Allaire croit que beaucoup d'instituteurs seront encore obligés d'enseigner après leurs quarante années de services : le manque de ressources les y forcera.

M. F. X. P. Demers est d'opinion qu'une personne qui a passé quarante ans dans l'enseignement, doit se retirer. Si cette personne veut continuer à enseigner, qu'elle ne retire pas sa pension. Quelqu'un a dit : « Bon nombre d'instituteurs, même en recevant leur pension, seront encore dans la nécessité de recourir à l'enseignement. »

A mon avis, un instituteur qui a pu

vivre tout en remplissant les obligations prescrites par la caisse de retraite, devra naturellement se trouver dans une condition plus aisée, alors qu'il n'aura plus rien à payer, ayant atteint cinquante-huit ans d'âge.

M. U. Archambault ne veut pas prolonger inutilement la discussion. Cependant, dit-il, avant d'en venir à une décision quelconque sur le point en litige, il est bon de considérer d'abord les services éminents que peuvent rendre à la cause de l'éducation les connaissances pratiques, la grande expérience d'un homme qui a enseigné pendant quarante ans. Puis, n'est-il pas raisonnable de supposer que l'instituteur, mis forcément à la retraite, cherchera à créer de nouvelles écoles, qui, échappant à tout contrôle, tendraient à désorganiser l'enseignement public ?

M. le président considère qu'un instituteur qui a enseigné pendant quarante ans, doit être fier d'être mis à la retraite. Cependant, il peut arriver qu'un *jeune vieillard* de cinquante-huit ans, veuille encore enseigner, se sentant les forces nécessaires pour cela : vu ses connaissances pratiques et sa grande expérience, il serait pour le moins déplacé d'aller à l'encontre de ses désirs.

La lecture de la clause trois se fait ensuite.

Deux mots sont changés et plusieurs autres retranchés.

Cet article, tel qu'amendé, devra se lire comme suit :

« Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui a été employé comme tel pendant trente années ou plus, quel que soit son âge, peut se retirer du service et réclamer sa pension. »

Après quoi, l'article quatre est soumis à l'examen.

M. U. E. Archambault demande s'il ne vaudrait pas mieux annuler cette clause.

M. L. A. Primeau est d'avis qu'il ne faut pas accorder trop de latitude. Néanmoins il ne verrait pas d'objection à ce que le nombre d'années exigées par la loi fût limité à deux au lieu de cinq.

L'heure étant expirée, la séance est levée.

C. LEBLANC, Secrétaire.

Les devoirs de classe à la maison.

Ne méprisez point les petites choses : plusieurs pailles unies arrêtent un éléphant.
(Proverbe indien.)

Est-il bon et utile de donner journalièrement aux enfants de l'école primaire des devoirs qu'ils seront obligés de faire à la maison ?

Ces devoirs reconnus nécessaires, en quoi consisteront-ils et quelle en sera la distribution ?

Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de répondre dans le cours de notre modeste composition.

1. Il est bon et utile de donner chaque jour aux enfants de nos écoles un ou deux devoirs de petite étendue, appropriés à leur âge ainsi qu'à leur degré d'instruction, devant être faits en dehors de la classe, à la maison et sous les yeux de leurs parents.

Voyons d'abord, pour juger de l'utilité des devoirs en question, quels effets ils pourront produire.

(a). Ces devoirs quotidiens auront pour premier effet celui d'apprendre aux enfants à travailler seuls et sans aide.

Avons-nous besoin de nous étendre longtemps sur l'importance du travail personnel en matière d'instruction ? Les meilleures leçons, données par les meilleurs maîtres, ne porteront que des fruits médiocres, si l'élève ne vient par son travail personnel développer, fortifier ce que les bonnes leçons du maître auront implanté dans son esprit. Considérons les hommes qui, aujourd'hui, brillent par leurs lumières et par le haut degré de leurs connaissances. Comment sont-ils devenus ce qu'ils sont ? En grande et majeure partie, par leur propre travail. Que de veilles passées dans la réflexion et l'étude ! Que de travaux, que de peines, pour arriver au but qu'ils s'étaient proposé d'atteindre ! A combien de plaisirs n'ont-ils pas renoncé, pour satisfaire leur noble penchant !

Ah ! sans doute, ils préféreraient le plaisir de l'étude à tous les plaisirs qui, au lieu d'orner notre intelligence, l'abaissent et la dégradent.

Mais aussi leurs efforts ont été récompensés ; et, si leur mérite n'a pas toujours rencontré l'estime et l'admiration qui lui étaient dues, ils possèdent du moins au-dedans d'eux-mêmes une grande satisfaction, celle d'avoir travaillé à leur véritable bonheur et à celui de la société.

Les enfants qui fréquentent nos écoles n'ont-ils pas, eux aussi, quelle que soit la position que l'avenir leur réserve, un certain degré d'instruction à acquérir, une intelligence à développer, un esprit à orner de connaissances, un cœur qu'ils doivent porter à l'amour de la vérité ?

Il faut donc qu'ils travaillent personnellement, dans la mesure des forces de leur âge, au développement de toutes les facultés intellectuelles et morales dont le Créateur les a doués.

Mais à cet âge, où souvent le penchant vers la distraction et les jeux domine, l'enfant, ne se rendant compte ni de la nécessité du travail, ni des avantages que plus tard il pourra en retirer, n'a pas la volonté ferme qui caractérise un âge plus avancé. Il lui faut donc un guide sûr, qui puisse soutenir sa volonté chancelante et diriger ses pas mal assurés.

C'est dans l'instituteur que l'enfant trouvera ce guide bienveillant. C'est à l'instituteur qu'incombe l'obligation d'apprendre aux enfants du peuple à travailler eux-mêmes à leur instruction.

Outre les devoirs que les élèves reçoivent à l'école et qu'ils accomplissent pendant la classe, sous la surveillance du maître, les devoirs quotidiens à faire à la maison sont de la plus grande utilité pour exercer les talents et la bonne volonté de chacun d'eux.

Prenons deux exemples : Une poésie du livre de lecture a été traitée ainsi qu'elle le doit être pour des enfants. Ceux-ci, après avoir bien saisi le sens du morceau, après avoir appris à le lire d'une manière convenable, devront à la maison apprendre par cœur la poésie traitée. Ces paroles cadencées qui toujours font impression et frappent même les oreilles les moins sensibles, se graveront profondément dans l'esprit du jeune âge : et les vérités de morales renfermées dans la poésie apprise se représenteront à la mémoire toutes les fois que, dans le cours de sa vie, l'enfant devenu homme aura l'occasion de les appliquer.

Quand une opération de calcul a été bien expliquée, quand la marche de cette opération est bien connue des élèves, quand l'opération a été faite en classe aussi bien de bouche que par écrit, l'instituteur est en droit d'exiger qu'un petit devoir fait à la maison affermis l'élève dans la connaissance de la dite opération et la lui rende en quelque sorte familière.

Il en est de même pour toutes les branches de l'enseignement : ce qu'à l'école l'élève n'aura entrevu qu'à demi, lui apparaîtra tout entier lorsqu'il se trouvera seul et qu'il s'appliquera à bien remplir sa tâche.

Les difficultés dont son travail semblait hérissé, s'évanouiront une à une pour faire place à la clarté et à la sûreté.

Alors arrivera pour l'enfant un moment heureux ; il se dira : Tout à l'heure, je ne comprenais pas bien mon problème, mais maintenant je le comprends ; c'est ainsi que cela doit être ; j'ai trouvé juste.

Alors, libre de tout souci, le contentement dans le cœur, avec quel plaisir il ira à ses jeux, auprès de ses camarades, en leur disant qu'il a fini, qu'il peut jouer ! Que ses pieds seront légers, et comme tous ses mouvements marqueront bien le sentiment intérieur dont il jouit : la joie d'avoir bien fait son devoir, la joie d'avoir appris quelque chose.

(b). Les devoirs de classe à la maison auront pour deuxième effet de faire prendre aux enfants l'habitude du travail.

“ L'homme est né pour le travail ”, a dit un auteur français ; le travail occupe ses forces et lui fait passer son temps d'une manière utile et agréable. C'est par le travail que l'on acquiert tout ce qui est nécessaire à la vie. Quiconque travaille constamment et avec application, s'honore lui-même et s'attire l'estime de ses semblables. Le paresseux, au contraire, celui qui ne veut pas travailler, se déshonore et manque à sa destination. Aussi ne rencontre-t-il partout que mépris.

Si donc le travail est une des principales obligations de l'homme, il faut de bonheur y accoutumer l'enfant.

L'habitude est une seconde nature, avons-nous souvent entendu répéter. L'habitude du travail une fois prise, on travaille sans peine ni contrainte.

Faisons donc prendre à nos élèves la belle habitude du travail quotidien.

Etant obligés de travailler régulièrement tous les jours de la semaine, ils la contracteront bientôt ; et si par hasard il nous arrive, un jour entre autres, de ne pas donner assez tôt le devoir de la maison, nous les entendrons nous dire : “ M. le Maître, vous ne nous avez pas encore donné de devoir pour demain.”

(c). Le troisième effet que produiront les devoirs de classe à la maison, sera

d'éveiller et de soutenir l'intérêt des parents pour l'école et pour les choses que leurs enfants y apprennent.

Le jour de la rentrée des classes, quand de nouveaux élèves doivent faire leur entrée à l'école, j'aime à voir les parents venir me les confier. C'est un père qui amène son petit garçon ; c'est une mère qui amène sa petite fille. Parmi les enfants qui mettent pour la première fois le pied à l'école, quelques-uns sont timides et n'osent lever les yeux ; d'autres, au contraire, regardent avec assurance les objets qui les entourent. Les parents leur font force recommandations d'être sages et de bien écouter le maître, qui, lui aussi, reçoit des avis accompagnés de renseignements toujours utiles sur le caractère des nouveaux-venus.

C'est en ce jour que se forme le premier germe des bonnes relations qui doivent exister entre les parents et l'instituteur.

En général, les parents ne peuvent voir dans l'école qu'un établissement bienfaisant, et dans l'instituteur qu'un auxiliaire dévoué qui prend à sa charge une bonne partie de l'éducation de leurs enfants. Mais quand, au bout de quelques jours, le petit garçon ou la petite fille disent à la maison : " Regarde, papa, pour demain il faut que nous sachions dire ces trois lignes sans faute ; ensuite nous avons à écrire les mêmes lignes sur un côté de notre ardoise, tandis que de l'autre côté nous devons faire un trait, deux traits, trois traits ; trois croix, etc.," alors l'attention des parents est éveillée, et, dès ce moment, ils s'intéressent aux devoirs donnés.

Les parents d'aujourd'hui sont, à quelques rares exceptions près, tous à même d'apprécier les progrès dans l'instruction. La plupart d'entre eux donneront aux enfants de bons conseils, soit par la tenue de l'ardoise et du crayon, soit en les aidant à apprendre leur petite leçon. Presque tous, ils suivront avec intérêt l'enseignement de l'instituteur ; et quand, plus tard, leurs enfants sauront lire, écrire et calculer, l'heure du devoir quotidien sera pour tous une heure heureuse ; ce sera la classe en famille.

En entendant lire, réciter leurs enfants, en les voyant, en examinant leurs cahiers, surtout si ceux-ci sont tenus proprement et si les fautes y sont assez rares, le père et la mère de famille les aimeront encore davantage ; ils en seront fiers.

L'instituteur a-t-il quelques doutes sur l'exactitude des faits que je viens d'exposer et tient-il à s'en assurer, qu'il aille un soir d'hiver visiter une famille dont les enfants fréquentent l'école. Bien souvent un spectacle consolant pour le cœur d'un maître s'offrirà à ses regards : sur une table au milieu de la chambre se trouvent les livres et les ardoises des écoliers, qui, groupés autour de la table, travaillent avec application à leur devoir quotidien ; à côté d'eux sont aussi le père et la mère, qui veillent à la bonne exécution des devoirs, répriment les désordres et expriment leur satisfaction à celui qui a montré le plus d'ardeur au travail.

Il va sans dire que l'instituteur ne pourra que gagner à cet état de choses ; car si la correction des devoirs et la révision des cahiers lui coûtent quelques peines, il en sera dédommagé par l'estime et la reconnaissance des habitants de la commune qui, en maintes circonstances, pourront lui prêter leur appui.

(d). Le quatrième, mais non le moindre résultat des devoirs journaliers faits à la maison, c'est de consolider et d'augmenter l'instruction reçue ou acquise pendant les heures de classe.

" Le temps, c'est de l'argent, disent les Anglais." En vérité, le temps est quelque chose de précieux ; le temps est absolument nécessaire pour mener toute entreprise sérieuse à bonne fin. Or, qu'y a-t-il de plus sérieux que l'éducation de la jeunesse, et n'est-il pas juste de lui consacrer le plus de temps possible ?

L'instituteur faisant par semaine trente heures de classe (il ne pourrait guère en faire davantage, vu le temps que demandent les préparations des leçons et la correction des devoirs), il nous paraît de la plus haute importance que l'élève, de son côté, consacre un certain temps à mettre à profit les leçons reçues et à les graver dans sa mémoire.

C'est surtout au point de vue de la répétition et de l'exercice que les devoirs quotidiens, tels que nous les entendons, seront d'une grande utilité.

En admettant qu'un petit devoir ne fasse un progrès sensible, on ne pourra pourtant s'empêcher de conclure, quelque minime que soit le résultat du premier devoir, qu'à la longue les progrès devront se faire sentir, car plusieurs peu font un beaucoup.

De même qu'un jeune chêne, l'ornement de la forêt, par la nourriture journalière qu'il puise dans la terre au moyen des racines, acquiert chaque jour plus de force et de consistance, et étend de plus en plus ses branches majestueuses qui, plus tard, braveront les vents de la tempête ; ainsi le jeune élève, l'espoir de la patrie, par la nourriture intellectuelle qu'il va chercher à l'école, fait chaque jour, en s'appliquant aux devoirs qui lui ont été donnés, un pas en avant dans le chemin du progrès. Il étend de plus en plus ses connaissances, et celles-ci lui seront ; plus tard, d'un grand secours pour braver et surmonter les obstacles que l'on ne rencontre que trop souvent dans la vie.

Tels se présentent à nos yeux les heureux effets que les devoirs de classe à la maison sont appelés à produire, dès lors que, bien choisis, bien exécutés, l'instituteur a soin de les examiner avec attention et au besoin de les corriger minutieusement.

Aussi, nos pédagogues les mieux connus se sont-ils prononcés pour leur application à l'école primaire.

Nous reconnaissons, avec ces éminents auteurs, la nécessité des devoirs après la classe. Cependant, n'allons pas croire que ces devoirs sont du goût de tout le monde. Un peu partout, nous rencontrons des gens qui en dépeindront l'exécution comme difficile et ne convenant ni à l'âge tendre des enfants, ni à la situation peu aisée de beaucoup de parents.

On nous dira :

En donnant des devoirs à faire à la maison, vous prenez aux enfants le temps qui leur reste pour le développement de leurs forces physiques.

A ces époques, l'instituteur se prêtera volontiers à des exigences passagères ; il saura diminuer les devoirs, ou, s'il le faut absolument, en dispenser les élèves.

Ici encore, soyons sur nos gardes, et n'encourageons pas la paresse.

Quant à la deuxième objection, on peut dire que très peu d'écoliers manqueraient du nécessaire pour l'accomplissement de leurs devoirs quotidiens.....

(Der Schulfreund, traduction de l'Education.)

Phrases à corriger.

1. Il était de mode, il y a quelques vingt ans, en Angleterre, surtout parmi les politiciens de l'école de M*, de plaindre les peuples du continent qui ne jouissaient pas du régime constitutionnel.

2. Par malheur, cet esprit (*l'esprit de réformes du siècle dernier*) fut exploité par des scélérats, et les réformes dépassèrent le but que des hommes bien intentionnés lui avait assigné.

3. Sa charité pour les pauvres était bien connue, quoiqu'elle avait le secret de cacher ses œuvres, avec la plus grande habileté.

4. Toute entière dévouée à l'éducation de ses nombreux enfants, Dieu lui a accordé la grande consolation de les voir tous établis,.....

5. Avant d'aborder l'étude proprement dite des règles de la ponctuation, il convient de dire quelques mots d'une question souvent agitée par les grammairiens.

6. Il nous suffit, pour plaindre l'Italie, de l'avoir (Moleschott, professeur à l'Université de Rome) dans ses chaires, de savoir que pour lui toute force végétative, animale et *intellectuelle* n'est qu'une manifestation et un effet des propriétés de la matière. A l'entendre, en mesurant le crâne et en étudiant le cerveau, le savant peut connaître l'origine de l'homme cachée jusque-là dans les nuages épais d'une *mythologie sacrée*.

7. En arrivant par mer, Alexandrie semble sortir du sein des eaux.

8. L'Italie avait trop oublié ce précepte de la sagesse antique (*Si vis pacem, para bellum*) et là peut-être est une des raisons qui expliquent la facilité avec laquelle tant d'esprits et non des plus simples, se sont laissés prendre au miroitement ou à l'éclat de couleurs fausses.

9. Ce qu'il y a de certain, c'est que la vieille église de 1660 (construite à Sainte-Anne de Beaupré), démolie il y a quelques années, renfermait quantité d'exvotos déposés ici à une époque reculée par des marins canadiens.

10. Nous n'avons aucune animosité contre M**, que nous estimons partout, excepté sur le terrain de la littérature, mais le regarder comme un homme de lettres, c'est une toute autre affaire.

11. Ce qui nous convainc de l'irremédiable médiocrité de M**, c'est qu'il n'en a pas conscience.

12. Le travail de M** a été fort goûté en dépit de sa voix et de sa façon de dire qui laissent à désirer.

13. L'avenir dira quelle heureuse influence aura exercé sur la destinée des lettres et des sciences en ce pays la haute protection dont elles sont aujourd'hui l'objet.

14. Sans adopter tout entière la théorie de Montesquieu sur l'influence des climats, ni celle de Michelet par rapport à l'influence géographique sur le génie des peuples, j'ai toujours cru à une harmonie secrète et intime entre les hommes et les lieux qui les ont vu naître et où ils ont vécu.

15. Le temps est déjà loin où des visiteurs étrangers, ignorants notre langue ou mus par le préjugé, nous accusaient de parler un patois.

16. Elles (les créations de nos devanciers) ressemblent à ces bijoux de famille un peu démodés, comme leur écrivain, mais dont on aime à se parer, parcequ'ils gardent quelque chose de ceux qu'on a le plus aimé.

17. Il y a eu des personnes bien intentionnées qui se sont imaginées de bonne foi que les radicaux voulaient sincèrement fonder la République en France.

18. Cette démonstration (la Saint-Jean-Baptiste), tout d'élan, de spontanéité, laisse pour nous beaucoup à désirer.

19. Il y a quelques années, le R. P. Charmetan est venu en ce pays pour solliciter des secours en faveur de plusieurs établissements charitables qui ont été fondés en Afrique.

20. Jusqu'au dernier moment on s'attendait à ce que sa peine fût commuée ; certains, même, prétendaient qu'il serait gracié, parce que, disaient-ils, il était fou.

21. Il faut réhausser les fortes études par le charme du langage sans lequel les plus forts arguments et le style le plus fleuri seront toujours froids, fatiguants et sans effet.

22. Qu'on fasse voir au peuple l'état exploité au profit des frères et amis, la France sans force au dedans, humilié et bafoué au dehors, le radicalisme en contradiction avec lui même, et l'aspect des choses aura bientôt changé.

Corrections.

1. il y a *quelque* vingt ans.....
2. lui *avaient* assigné.

3. quoiqu'elle *eût* le secret de cacher ses œuvres avec la plus grande habileté.

4. *Tout* entière dévouée....., elle obtint de Dieu la grande consolation.....

5. nous croyons qu'il est convenable.....

6. Il nous suffit, pour plaindre l'Italie, de savoir qu'elle l'a dans ses chaires, qu'elle pour lui..... A l'entendre, lorsqu'il mesure le crâne et qu'il étudie le cerveau, le savant peut connaître l'origine de l'homme, cachée.....

7. *Lorsqu'on arrive* par mer,.....

8. L'Italie avait trop oublié ce précepte de la sagesse antique, et là peut-être est une des raisons qui expliquent la facilité avec laquelle tant d'esprits, et non des plus simples, se sont laissés prendre.....

9. renfermait quantité d'ex-voto déposés ici, à une époque reculée,.....

10. Nous n'avons aucune animosité contre M**, que nous estimons partout où nous le rencontrons, excepté sur le terrain de la littérature ; mais le regarder comme un homme de lettres, c'est une tout autre affaire.

11. Ce qui nous convainc.....

12. en dépit de la voix et de la façon de dire de ce monsieur, qui laissent à désirer.

13. aura exercée.....

14. qui les ont vus naître.....

15. ignorant notre langue.....

16. qu'on a le plus aimé.

17. qui se sont imaginé.....

18. toute d'élan,.....

19. de plusieurs établissements de charité.....

20. Jusqu'au dernier moment, on s'attendait à ce que sa peine fût commuée ; quelques-uns même prétendaient qu'il serait gracié, parce que, disaient-ils, il était fou.

21. fatigants.....

22. l'Etat..... et des amis..... humiliée et bafouée.....

J. O. C.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I. LES FORÊTS VIERGES DANS LA GUYANE (1).

Les forêts vierges (2) se trouvent ici dans toute leur beauté. Ce qui les caractérise surtout, c'est (3) qu'elles forment des fourrés tellement épais qu'on n'y

peut pénétrer que la hache à la main. Les pousses de vignes sauvages s'élancent comme des câbles au sommet des plus grands arbres, puis retombent comme des faisceaux de cordes entortillés, jusqu'au sol où elles s'enracinent et poussent de nouveaux jets. Les arbres qu'a (4) renversés la vieillesse ou l'ouragan tombent sur ce gigantesque (5) filet et se couvrent de parasites (6). Les plantes se serrent sur l'étroit espace (7), interceptent la lumière et la chaleur ; seuls, des champignons et quelques fougères peuvent encore s'y développer. Sur le sol s'accumulent les feuilles et les débris (8) morts, dont une chaleur continuelle et une humide atmosphère hâtent la décomposition, et forment une couche boueuse dans laquelle s'enfonce le pied du voyageur. (*Concours des écoles primaires dans le canton de Vaud.*)

(1) *Guyane* ou *Guiane*, vaste contrée de l'Amérique du Sud, entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones.

(2) Qui n'ont pas encore été exploitées.

(3) L'usage exige l'emploi du démonstratif *ce* dans le second membre d'une phrase, lorsqu'il figure dans le premier membre et qu'il est suivi d'un pronom relatif.

(4) Le verbe se met ici au *singulier*, parce que la phrase exprime plutôt un sens *alternatif* qu'un sens collectif.

(5) *Gigantesque* (d'un mot grec qui signifie géant), adj. des deux genres, se dit des animaux ou des choses qui se font remarquer par leur grandeur ou leur élévation. Ses dérivés sont *gigantisme*, état de ce qui est gigantesque ; *gigantographie*, qui écrit l'histoire des géants ; *gigantographie*, histoire des géants ; *gigantographique*, adj. de *gigantographie* ; *gigantolite*, féminin *gigantolite*, destructeur de géants ; *gigantologie*, adj. de *gigantologie* ; *gigantologie*, traité sur les géants ; *gigantologique*, adj. de *gigantologie* ; *gigantomachie*, combat de géants ; *gigantomachie*, adj. de *gigantomachie* ; *gigantophonte*, féminin *gigantophontide*, surnom donné à Minerve et à Bacchus parce qu'ils avaient aidé à Jupiter à triompher des géants ; *gigantostéographie*, description des os de géant ; *gigantostéologie*, traité sur les os de géant.

(6) *Parasite*, se dit de toute personne qui se nourrit aux dépens d'autrui, de tout animal, de toute plante qui vit, se développe sur un autre corps organisé. Son synonyme est *écorneleur*.

(7) *Espace*, étendue, est *masculin* ; *espace*, terme d'imprimerie, est *féminin*.

(8) *Débris*, ce qui reste d'une chose brisée ou détruite en partie. Ses synonymes sont *décombres* et *ruines*.

II. LA CITADELLE DU CAIRE (1).

Cette vaste construction, bâtie sur un mamelon (2) au pied duquel coule le Nil, (3) est accessible (4) par deux entrées.

L'une de ces entrées, nommée *Aab-el-Azab*, est un magnifique spécimen (5) d'architecture sarrasine ; c'est une porte d'ogive (6) surbaissée, flanquée de deux énormes tours dont les murailles sont divisées en larges bandes horizontales, alternativement rouges et blanches. Un sentier étroit et sinueux conduit de cette porte à la partie haute de la citadelle ; c'est dans ce défilé que les Mameluks (7) furent massacrés, par ordre de Méhémet-Ali, le 1er mars 1811 ; on rencontre encore à quelque distance, sur la plate-forme occidentale, une terrasse surnommée le *Saut du Mameluk*, parce que ce fut de cet endroit qu'Eminbey, le seul des chefs qui échappa à la mort, lança son cheval à travers une brèche des murailles. La citadelle du Caire se compose de trois parties distinctes, entourées chacune de murailles et de tours crénelées. Ce fut le célèbre Saladin qui commença ces fortifications au milieu desquelles il fit élever un palais et une mosquée (8). Ces édifices, détruits par l'explosion de la poudrière en 1823, ont été remplacés par de nouvelles constructions sous Méhémet-Ali. On entre aujourd'hui à la citadelle par une rampe qui entoure les murailles du côté nord-est, et dont la pente est assez bien ménagée pour être accessible aux voitures.

(1) Capitale de l'Égypte, possède une population de 300,000 âmes ; cette ville est située dans le voisinage des grandes pyramides, sur le bord du Nil.

(2) *Mamelon*, petit monticule.

(3) Grand fleuve d'Afrique qui traverse la Nubie et l'Égypte, et se jette dans la Méditerranée après un cours de

Ses débordements périodiques rendent le sol de l'Égypte extrêmement fertile.

(4) *Accessible*, dont on peut s'approcher.

(5) *Spécimen*, échantillon, modèle.

(6) *Ogive* (qu'on trouve quelquefois écrit *augive*) ; terme d'architecture ; porte à ogive, ou ogivale, porte dont la partie supérieure est formée par deux arcs de cercle d'un rayon égal, se croisant à leur sommet, et formant, par conséquent, un angle plus ou moins aigu. Dérivés : *ogival*, dont le pl. mas. est *ogivaux*, adj. d'ogive ; *ogivette*, petite ogive.

(7) Ou *Mamelouks*, *Mamlouks*, *Mamluks*.

(8) Temple mahométan.

III. LE NID DU LORIOT.

Le loriot est un oiseau de passage. Il se rend en Europe au printemps, et la quitte en automne pour des climats plus chauds. Le loriot est de la taille du merle, et son plumage, jaune et noir, est très

beau. Son ramage se rapporte très bien à son plumage : il se compose de trois phrases courtes, sonores et harmonieuses. Le loriot se nourrit de fruits sauvages, et il est très friand de cerises. D'un naturel défiant, il se laisse difficilement approcher. Il construit son nid d'une façon très curieuse. Il le place à la fourche des hautes branches, dans les parties les plus sauvages du bois où il a fixé son domicile. Extérieurement, ce nid est fait de fils de laine, de brins de lacets (1), de filaments de chanvre ramassés un peu partout. A l'intérieur, des herbes fines et des toiles d'araignées (2) en font un matelas on ne peut plus douillet (3). C'est la femelle qui se charge exclusivement de la confection du nid, de même que c'est elle qui couve les œufs. Les petits éclos, dit Buffon, non seulement elle leur continue ses soins affectueux pendant longtemps, mais elle les défend contre leurs ennemis, et même contre l'homme, avec plus d'intrépidité qu'on n'en attendrait d'un petit oiseau. On prend le loriot à toute espèce de pièges pour en faire l'ornement des collections.

(1) Ou *lacet*.(2) Ou *d'araignée*,

(3) Doux et mollet.

IV. LE PETIT COFFRET.

Une jeune fille pauvrement vêtue, au teint pâle, stationnait sur un des boulevards de Paris, offrant timidement aux passants un petit coffret en marqueterie garni de cuivre, pour lequel elle cherchait un acquéreur (1). Le petit meuble était vieux et bien détérioré : aussi n'attirait-il les regards de personne, bien que la pauvre vendeuse (2) l'ouvrit pour faire reluire la glace dont il était orné à l'intérieur.

Comme elle le présentait à une dame qui passait devant elle, les franges du châle de celle-ci ayant accroché l'un des pieds du coffret, il échappa des mains de la jeune fille, tomba sur le sol et se brisa. La pauvre enfant (3) demeura un instant immobile, les bras pendants, et des larmes roulèrent sur ses joues ; puis, sans rien dire, elle se mit à ramasser les débris épars (4) sur le sol. La dame, cause involontaire de l'accident (5) poursuivit sa route sans y prendre garde et sans que la jeune fille osât le lui faire remarquer.

Désespérée, celle-ci s'éloignait, quand

passant près d'un banc où était assis un vieux monsieur, témoin du fait (6), elle s'entendit appeler par lui. Il prit des mains de la pauvre fille les débris du coffret et les examina un moment (7) : — " Il était très joli, ce coffret, mademoiselle, dit-il ; voulez-vous me le donner pour 20 francs ? je le ferai raccommoder. — Oh ! monsieur, c'est trop, fit-elle. — Non, non, reprit-il, voilà 20 francs ; et il lui mit une pièce d'or dans la main. — Je les prends, monsieur, ajouta-t-elle ; merci, merci, ma mère en a tant besoin ! Et elle s'é oigna. — Certainement, dit le vieillard à quelqu'un assis près de lui, le coffret ne vaut pas 20 francs, mais le plaisir d'avoir rendu heureuse cette pauvre fille le vaut bien." (*Petites Lectures.*)

(1) *Acquéreur* n'a pas de féminin. La forme *acquéreuse* qu'emploient certains lexicographes n'est pas admise par l'Académie.(2) En style de pratique *venderesse*.(3) *Enfant* est féminin lorsqu'il désigne une fille.

(4) Eparpillés, disséminés, dispersés.

(5) *Cause involontaire de l'accident*, apposition, complément explicatif de *dame*.(6) *Témoin du fait*, apposition, compl. expl. de *monsieur*.(7) C'est-à-dire *pendant* un moment.

V. LES AÉROLITHES (1).

S'il est possible de poursuivre systématiquement (2) l'observation des étoiles filantes et des bolides (3), cela n'est plus praticable pour un autre phénomène météorique (4) : je veux parler des pierres tombantes ou aérolithes. Ici, en effet, il n'y a pas à s'installer dans un observatoire pour attendre la chute de ces pierres ; elle est d'ailleurs peu fréquente, du moins devant des yeux qui puissent en être témoins (5), tout à fait inattendue et prendra toujours les savants au dépourvu (6). Quelle que (7) soit la distance des intervalles qui en séparent les mentions authentiques, il ne faut pas croire cependant que les aérolithes soient rares. D'après les calculs qu'a faits un savant, il y aurait sur notre planète (8) deux chutes de pierres par jour et, sur quatre de ces chutes, il y en a trois qui s'effectueraient dans la mer.

Longtemps les savants traitèrent d'opinion mal fondée la croyance vulgaire qui admettait la réalité d'un pareil phénomène ; il est vrai de dire que, si cette croyance se fondait sur des faits observés et transmis d'âge en âge, elle était allée fort au delà de la vérité. De ce que

les chûtes de pierres étaient toujours accompagnées d'un bruit semblable à celui du tonnerre et souvent d'une lumière très vive, on avait fini par confondre ce phénomène avec celui de la foudre (9). Chaque fois, croyait-on, que celle-ci touchait la terre, elle était accompagnée de pierres ; restait à trouver toutes ces pierres, mais, comme elles manquaient, on les supposait enfoncées fort avant dans le sol, où on les retrouvait sous forme de concrétions pyriteuses (10), ou sous forme de pétrification (11), ou enfin sous la forme de pierres taillées, c'est-à-dire de haches ou de coins de jade (12) qui ont servi aux premiers hommes. On affirmait qu'elles provenaient de matières ténues, enlevées par les ouragans jusque dans la région des nuages, où la chaleur les amollissait et en favorisait la solidification (13) instantanée. Cette opinion, modifiée par la découverte de Franklin sur l'électricité atmosphérique (14), a été longtemps admise par l'ancienne Académie des sciences. (LITTRÉ).

(1) *Aérolithes*, masses pierreuses qui tombent du haut de l'atmosphère.

(2) Avec méthode.

(3) Nom sous lequel on désigne quelquefois les aérolithes.

(4) *Phénomène météorique*, se dit de tout ce qui paraît d'extraordinaire, d'insolite, d'inaccoutumé, dans l'atmosphère.

(5) *Témoin* est variable lorsqu'il est précédé d'un *déterminatif*, de la préposition *pour*, ou bien qu'il est employé comme *attribut* ; en tête d'un membre de phrase, ou précédé de la préposition *à*, il est adverbe, et, par conséquent, invariable. Ce mot n'a point de féminin.

(6) Prendre quelqu'un *au dépourvu*, le prendre au moment où il est le moins préparé.

(7) Devant un verbe, *quel que* s'écrit en deux mots : *quel* s'accorde avec le sujet de la proposition, et *que* reste invariable.

(8) *Planète*, corps céleste qui se meut constamment autour du soleil.

(4) *Foudre*, feu du ciel, ou signifiant, par analogie, colère, courroux, est féminin ; dans toute autre acception, il est masculin.

(10) *Concrétion*, action par laquelle des corps mous ou fluides deviennent durs, solides. *Pyriteux*, qui est de la nature, qui tient de la pyrite. Ce dernier mot se dit vulgairement d'une combinaison naturelle du soufre avec un métal quelconque.

(11) *Pétrification*, action de se convertir en pierre.—corps, la substance pétrifiée.

(12) Pierre compacte, tenace, de couleur verdâtre, blanchâtre ou nuancée de violet, qui raye le verre et même le quartz.

(13) Action de se solidifier, de se rendre solide.

(14) Qui fait partie de l'atmosphère, qui se rapporte à l'atmosphère, c'est-à-dire à cette couche de gaz et de vapeurs qui enveloppe la terre.

GEOGRAPHIE.

Création de deux nouvelles provinces dans le Nord-Ouest.

Le gouvernement fédéral a décidé de créer deux nouvelles provinces dans le Nord-Ouest. Le Troisième Méridien Principal servira de frontière en ces deux provinces. Ce méridien part du centre de la montagne des Bois, passe à environ quarante milles à l'ouest de Humboldt et traverse la partie occidentale de Prince Albert. La province de l'est, qui portera le nom de Qu'Appelle, s'étendra de la frontière du Manitoba et le Troisième Méridien Principal ; sa capitale sera Bones Creek, sur la ligne principale du chemin de fer du Pacifique, quarante-cinq milles au sud-ouest de Qu'Appelle.

M. Dewdney sera le lieutenant-gouverneur de cette province.

L'autre province, qui portera le nom de Saskatchewan, s'étendra de la limite ouest de Qu'Appelle jusqu'aux montagnes Rocheuses. On n'a pas encore choisi le site de sa capitale.

LES SAUVAGES DU CANADA.

D'après un rapport du gouvernement, le nombre des Sauvages du Canada est de 107,722. Ce chiffre se répartit de la manière suivante :

Ontario.....	15,780
Québec.....	11,071
Nouvelle-Ecosse.....	2,219
Nouveau-Brunswick.....	1,416
Ile du Prince-Edouard.....	290
Manitoba et Territoire du Nord-Ouest.....	35,086
District d'Athabaska.....	2,398
Colombie Britannique.....	35,052
Terre de Rupert.....	3,770
Total.....	107,722

ONTARIO.

Algonquins.....	227
Chippewas.....	7,344
Mohawks.....	911
Onéidas.....	688
Ojibbewas.....	3,003
Six nations.....	3,216
Wyandotts.....	88
Total.....	15,780

QUÉBEC.

Abénaquis.....	313
Algonquins.....	2,006
Amalécites.....	183
Hurons.....	273

Iroquois	3,003
Micmacs	583
Montagnais	1,264
N kapees	2,860
Autres sauvages	578

Total 11,971

NOUVELLE-ECOSSE.

Micmacs..... 2,219

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Micmacs
 914 || Amalécites | 502 |

Total..... 1,416

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Micmacs..... 290

MANITOBA ET TERRITOIRE DU N.-O.

Chippewas, Cris et Sautaux..... 25,937

Pieds-Noirs..... 7,789

Sioux..... 2,000

Total 35,726

DISTRICT D'ATHABASKA.

Cris..... 827

Assiniboines..... 13

Chippeweyans..... 1,303

Castors..... 255

Total..... 2,398

COLOMBIE BRITANNIQUE.

Nation Aht..... 6,088

Nation Cowichan..... 28,964

Total..... 35,052

CHOIX D'UN PREMIER MERIDIEN.

Le Sénat des Etats-Unis vient de décider l'application d'un édit de Louis XIII, roi de France, fixant à l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries, le premier méridien. Durant un siècle à peu près cette détermination astronomique fut observée partout. Mais ensuite, tandis que la France avait le méridien de Paris, l'Angleterre adopta le méridien de Greenwich, la Russie celui de Pulkowa, l'Allemagne celui de Berlin, et l'Américain veut que désormais tous les pays, à commencer par les Etats-Unis, reviennent au méridien de l'île de Fer. Et, à cet effet, il appelle en congrès les représentants accrédités de tous les observatoires connus.

POPULATION DE L'ALGERIE.

La population de l'Algérie s'élevait à la date du mois de décembre dernier à 3

millions 310.412 individus. En 1876, elle n'était que de 2 millions 867,626. L'augmentation est de 442,786 habitants, soit environ les deux tiers de l'augmentation de la France continentale durant la même période avec une population douze fois moindre.

Voici comment se répartit cette augmentation dans les trois provinces de la colonie. Alger est peuplé de 1 million 72,607 à 1 million 251,672 habitants; Constantine, de 1 million 141,838 à 2 millions 291,418; Oran, de 653,181 à 767,322. C'est Oran qui a atteint le chiffre le plus élevé d'augmentation proportionnelle, bien que l'insurrection du Sud ait empêché de comprendre dans le recensement de cette province 44 ou 50,000 individus au moins qui figuraient dans le recensement de 1876.

Les Européens figurent pour 420,000 dans le total de la population d'Algérie.

POPULATION ISRAELITE.

D'après un article publié sur la race juive par le professeur Brunati dans l'*Archivio di statistica*, la population israélite du globe serait aujourd'hui de sept millions d'âmes. La population totale du globe étant de 1,470 à 1,480 millions d'âmes, la proportion de juifs sur le globe se trouve être ainsi de 4.70 à 4.80 pour 1,000, c'est-à-dire que sur 1,000 habitants du globe on compte actuellement $4\frac{7}{10}$ ou $4\frac{8}{10}$ juifs.

L'Europe, à elle seule, héberge 5,620,000 israélites, ainsi répartis :

La Russie d'Europe compte 2,700,000 israélites; soit 41 israélites pour 1,000 habitants.

L'Autriche-Hongrie, 1,500,900; soit 39.5 pour 1,000 habitants.

L'Allemagne, 650,000; soit 14.5 pour 1,000 habitants.

La Roumanie, 400,000; soit 80 pour 1,000 habitants, c'est-à-dire le douzième ou le treizième de sa population.

La Turquie d'Europe, 100,000; soit 11 pour 1,000 habitants.

La Hollande, 70,000; 17.5 pour 1,000 habitants.

L'Angleterre, 70,000 également; soit 2.03 pour 1,000 habitants.

La France, 50,000; soit 1.34 juifs pour 1,000, ou 134 juifs pour 100,000 habitants.

L'Italie, 40,000; soit 1.42 pour 1,000 habitants.

La Suisse, 7,000 ; soit 2.46 pour 1,000 habitants.

L'Espagne, 6,000 ; soit 3.62 pour 10,000 habitants.

La Grèce, 5,000 ; soit 2.93 pour 1,000 habitants.

La Serbie, 45,000 ; soit 2.76 pour 1,000 habitants.

La Belgique, 3,000 ; soit 5.48 pour 10,000 habitants.

La Suède, 2,000 ; soit 4.41 pour 10,000 habitants.

Le Portugal, 1,000 ; soit 2.11 pour 10,000 habitants.

L'Afrique compte 450,000 juifs, dont 200,000 au Maroc, 34,000 en Algérie, 60,000 en Tunisie, 100,000 dans la Tripolitaine, 8,000 en Egypte.

En Asie, les israélites sont au nombre d'environ 400,000, dont 150,000 dans la Turquie asiatique et l'Arabie, 30,000 dans le Caucase, 20,000 dans la Perse, 150,000 dans l'Inde, 12,000 au Turkestan, et 1,000 en Chine.

En Amérique, environ 300,000 aux Etats-Unis, et 8,000 dans l'Amérique du Sud.

Enfin, on en compte tout au plus 20,000 répartis en Australie et dans les diverses îles de l'Océanie. — *Annales catholiques.*

PROBLÈMES DIVERS.

I. Mon voisin a vendu une vache \$25.00. S'il l'eût vendue \$4.00 de plus, il aurait gagné \$10.00. Combien lui coûtait-elle ? (*L'Enseignement primaire.*)

Réponse : \$19.00.

Solution :

\$25 + \$4 = \$29, prix de la vache d'après la seconde condition du problème.

\$29 — \$10 = \$19, ce que la vache coûtait.

II. Un ménage dépense par jour pour 13 cts. de pain, 9 cts. de sucre, 19 cts. de beurre, 5 cts. de pommes de terre, 2 cts. de thé, 45 cts. de viande. Combien dépense-t-elle pendant l'année ? (*L'Enseignement primaire.*)

Réponse : \$339.45.

Solution :

365 × 13 cts = \$47.45, dép. pour le pain

365 × 9 " = 32.85, " " sucre

365 × 19 " = 69.35, " " beurre

365 × 5 " = 18.25, " les pommes

de terre

365 × 2 " = 7.30, " le thé

365 × 45 " = 164.25, " la viande

\$339.45, dépense annuelle.

III. J'ai acheté en bloc la récolte d'une vigne pour 1036 fr. Elle a produit 28 hl. A combien revient l'hectolitre ? (*L'Éducateur.*)

Réponse : 37 fr.

Solution :

$$\frac{1036 \text{ fr.}}{28} = 37 \text{ fr., prix de}$$

l'hectolitre.

IV. Un propriétaire possède 5 vignes. La 1^{re} lui a donné 29 hectolitres, la 2^e 18 hl., la 3^e 17 hl., la 4^e 13 hl., et la 5^e 9 hl. Combien a-t-il récolté d'hectolitres en tout ? — Si chaque hectolitre de vendange donne 87 l. de vin, combien aura-t-il de litres de vin ? (*L'Éducateur.*)

Réponse : 86 hl. de vendange.

7482 l. de vin.

Solution :

29 + 18 + 17 + 13 + 9 = 86, nombre d'hectolitres récoltés.

87 × 86 = 7482, nombre de litres de vin.

V. On paie fr. 1.25 par mètre courant pour le creusage d'un canal, long de 280 m. Trois ouvriers occupés à cet ouvrage ont mis 30 jours pour l'exécuter. Combien chaque ouvrier gagnait-il par jour ? (*L'Éducateur.*)

Réponse : Fr. 3.88.

Solution :

Fr. 1.25 × 280 = fr. 350, ce qu'a coûté le creusage du canal.

Fr. 350

$$\frac{350}{3 \times 30} = \text{fr. } 3.88\dots, \text{ ce que}$$

gagnait chaque ouvrier par jour.

VI. Un patron paie à son ouvrier fr. 4.75 par journée de 10 heures de travail. Il recevra en outre 45 cent. pour chaque heure supplémentaire. A la fin du mois de septembre, qui a compté 26 jours de travail, cet ouvrier a reçu fr. 130.70.

Combien a-t-il fait d'heures supplémentaires ? (L'Éducateur.)

Réponse : 16 heures.

Solution :

Fr. $4.75 \times 26 =$ fr. 123.50, somme que l'ouvrier aurait gagnée en ne travaillant que 10 heures par jour.

Fr. 130.70 — fr. 123.50 = fr. 7.20, somme qu'il a ajoutée à son salaire ordinaire.

$$\frac{\text{Fr. 7.20}}{\text{Fr. 0.45}} = 16, \text{ nombre d'heures supplémentaires demandé.}$$

VII. 6 ménages ont été victimes d'un incendie. Indépendamment des sommes que les compagnies d'assurance leur ont payées, leurs pertes ont été évaluées de la manière suivante : 1er ménage fr. 4500 ; 2e fr. 4200 ; 3e fr. 3600 ; 4e fr. 3000 ; 5e fr. 2800 et 6e fr. 2000. Une souscription publique ouverte en faveur de ces malheureux a produit 6700 fr. Répartissez-la proportionnellement aux pertes de chaque ménage. (L'Éducateur.)

Réponse : 1er ménage fr. 1500 ; 2e fr. 1400 ; 3e fr. 1200 ; 4e fr. 1000 ; 5e fr. 933.33 ; 6e fr. 666.67.

Solution :

Fr. $4500 + \text{fr. } 4200 + \text{fr. } 3600 + \text{fr. } 3000 + \text{fr. } 2800 + \text{fr. } 2000 =$ fr. 20100, total des pertes qu'ont éprouvées les six ménages.

$$\frac{4500 \times 6700}{20100} = 1500 \text{ fr., part du 1er ménage.}$$

$$\frac{4200 \times 6700}{20100} = 1400 \text{ fr., part du 2e ménage.}$$

$$\frac{3600 \times 6700}{20100} = 1200 \text{ fr., part du 3e ménage.}$$

$$\frac{3000 \times 6700}{20100} = 1000 \text{ fr., part du 4e ménage.}$$

$$\frac{3000 \times 6700}{20100} = 1000 \text{ fr., part du 4e ménage.}$$

$$\frac{2800 \times 6700}{20100} = 933.33 \text{ fr., part du 5e ménage.}$$

$$\frac{2000 \times 6700}{20100} = 666.67 \text{ fr., part du 6e ménage.}$$

VIII. Une personne partage sa fortune entre ses trois nièces, de façon que leurs parts soient inversement proportionnelles à leurs âges : l'aînée a 18 ans, la seconde, 12 ans, et la cadette, 10 ans. La cadette doit recevoir fr. 24354.90 ; quelles seront les parts des deux autres ? (L'Éducateur.)

Réponse : Fr. 13530.50, part de l'aînée ; fr. 20295.75, part de la seconde.

Solution :

$$\frac{\text{Fr. } 24354.90 \times 10}{18} = \text{fr. } 13530.50, \text{ part de l'aînée.}$$

$$\frac{\text{Fr. } 24354.90 \times 10}{12} = \text{fr. } 20295.75, \text{ part de la seconde.}$$

IX. J'ai placé 6500 fr. dans une entreprise qui a duré 2 ans 4 mois. A la clôture définitive des comptes, on m'a donné en capital et dividende fr. 7637.50. A quel taux ai-je placé mon argent ? (L'Éducateur.)

Réponse : Au 7½ p. %.

Solution :

En représentant par x le taux cherché, nous aurons, d'après la règle d'intérêt,

$$\frac{100}{2\frac{1}{2}x} = \frac{6500}{7637.50 - 6500}$$

$$\frac{6500}{1137.50},$$

Faisant disparaître les dénominateurs :

$$113750 = 15166\frac{2}{3}x,$$

$$\text{Ou } 341250 = 45500x ;$$

$$\text{D'où } x = \frac{341250}{45500} = 7\frac{1}{2} \text{ p. \%}$$

X. Un tas de foin de 7.8^m de longueur, 4.7^m de profondeur et 6.3^m de hauteur a été vendu à fr. 3.50 le quintal métrique (1^m = 87 kg). Combien, a-t-on retiré ? (L'Éducateur.)

Réponse : Fr. 703.26.

Solution :

7.8m. × 4.7m. × 6.3m. = 230 mètres 958 mil. cubes, capacité du tas de foin.
230.958 × 87 = 200 qtx. 933 kilog., même capacité exprimée en quintaux métriques, etc.

Fr. 3.50 × 200.933 = fr. 703.26...., somme que le tas de foin a rapportée.

XI. Un enfant a acheté des oranges ; s'il en avait reçu cinq de plus pour son argent, elles auraient coûté 3 cent. de moins chacune ; mais s'il en avait reçu cinq de moins, il aurait dépensé 5 cent. de plus pour chacune. On demande le nombre d'oranges qu'il a achetées et l'argent qu'il a dépensé. (L'Éducateur.)

Réponse : a) 20 oranges ; b) fr. 3.

Solution :

Soient x = le nombre d'oranges achetées,

Et y = le prix d'une orange ;

Alors xy = l'argent dépensé.

Mais, d'après l'énoncé du problème,

$$\begin{aligned} (x+5)(y-3) &= xy, \\ xy+5y-3x-15 &= xy, \\ 5y-3x &= 15; \quad (1) \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Et} \quad (x-5)(y+5) &= xy, \\ xy-5y+5x-25 &= xy, \\ -5y+5x &= 25 \quad (2) \end{aligned}$$

Ajoutant les équations (1) et (2), nous aurons

$$2x = 40 ;$$

D'où $x = 20$, nombre d'oranges achetées.

Cette valeur, mise pour x dans l'équation (1), donne

$$\begin{aligned} 5y - 60 &= 15, \\ 5y &= 75 ; \end{aligned}$$

D'où $y = 15$, prix d'une orange exprimé en centimes.

Remplaçant dans le produit xy les lettres par leurs valeurs respectives, nous aurons

$20 \times 15 = 300$ centimes ou fr. 3, argent dépensé.

XII. La somme de plusieurs nombres consécutifs 1, 2, 3... en partant depuis 1, vaut 231. Combien y a-t-il de nombres ? (Examens d'Etat de Neuchâtel)

Réponse : 21.

Solution :

Représentons par x le nombre de termes de la série, et appliquons la formule

$$S = n \left\{ \frac{2a + dn + d}{2} \right\}, \text{ nous aurons}$$

$$231 = x \left\{ \frac{2 + x - 1}{2} \right\},$$

$$\begin{aligned} 462 &= 2x + x^2 - x, \\ x^2 + x &= 462 ; \end{aligned}$$

D'où, d'après la formule pour la solution des équations du 2^d degré,

$$x = -\frac{1}{2} + \sqrt{\frac{1}{4} + 462},$$

$$x = -\frac{1}{2} + \sqrt{\frac{1849}{4}},$$

$$x = -\frac{1}{2} + \frac{43}{2},$$

$$x = 21 \text{ et } x = -22.$$

Le nombre de termes de la série devant être nécessairement positif, la seconde valeur de x doit être rejetée.

J. O. C.

PROBLÈMES D'ALGÈBRE,

I. Divisez 50 en deux parties telles, que les $\frac{3}{8}$ de la plus grande soient égaux aux $\frac{2}{3}$ de la plus petite. (GREENLEAF.)

Réponse : 32 et 18.

Solution :

Soient x = la plus grande partie,
et y = la plus petite.

$$\text{Alors, } x + y = 50, \quad (1)$$

et, d'après les données du problème,

$$\frac{3x}{8} = \frac{2y}{3}$$

ou $9x = 16y$
 $9 - 16y = 0. \quad (2)$

Multiplions (1) par 9 :

$$9x + 9y = 450. \quad (3)$$

Retranchons (2) de (3) :

d'où $25y = 450 ;$
 $y = 18$, la plus petite partie.

Cette valeur, mise dans (1), donne

$x + 18 = 50 ;$
 d'où $x = 32$, la plus grande partie.

II. Un monsieur, à l'époque de son mariage, trouva que l'âge de sa femme était au sien comme 3 à 4 ; mais, après 12 années de ménage, l'âge de son épouse était au sien comme 5 à 6. On demande l'âge de ces personnes à l'époque de leur mariage. (GREENLEAF.)

Réponse : L'homme, 24 ; la femme, 18.

Solution :

Soient $x =$ l'âge de la femme à son mariage,
 et $y =$ l'âge de l'homme à cette même époque.

D'après la première partie de la donnée du problème,

$$x : y = 3 : 4.$$

ou $\frac{x}{y} = \frac{3}{4},$

$$\frac{4x}{4x - 3y} = \frac{3y}{0}. \quad (1)$$

Après 12 années de ménage.

$$(x + 12) : (y + 12) = 5 : 6,$$

ou $\frac{(x + 12)}{(y + 12)} = \frac{5}{6},$

$$\begin{aligned} 6x + 72 &= 5y + 60 \\ 6x - 5y &= -12. \end{aligned} \quad (2)$$

Multiplions (1) par 6 et (2) par 4 :

$$24x - 18y = 0, \quad (3)$$

$$24x - 20y = 48. \quad (4)$$

Retranchons (4) de (3) :

$$2y = 48 ;$$

d'où $y = 24$, l'âge de l'homme à son mariage.

Cette valeur, mise dans l'équation (1), donne

$$4x - 72 = 0,$$

$$4x = 72 ;$$

D'où $x = 18$ ans, âge de la femme.

III. Un fermier engagea un ouvrier pour 10 jours. Il convint de lui payer 12 piastres chaque jour qu'il travaillerait, et de lui en confisquer 8 chaque jour qu'il serait absent. A la fin de son temps, l'ouvrier reçut \$40. On voudrait savoir pendant combien de jours il a travaillé, et pendant combien il a été absent. (GREENLEAF.)

Réponse : Jours de travail, 6 ; jours d'absence, 4.

Solution :

Soient $x =$ le nombre de jours pendant lesquels l'ouvrier a travaillé,
 et $y =$ le nombre de jours qu'il a été absent.

Alors $x + y = 10, \quad (1)$

et $12x - 8y = 40. \quad (2)$

Multiplions (1) par 12 :

$$12x + 12y = 120. \quad (3)$$

Retranchons (2) de (3) :

$$20y = 80 ;$$

D'où $y = 4$, nombre de jours pendant lesquels notre ouvrier a été absent.

Cette valeur, mise dans (1), donne

$$x + 4 = 10,$$

D'où $x = 6$, nombre de jours pendant lesquels il a travaillé.

IV. Un monsieur a acheté un cheval et un cabriolet, qu'il a payés \$208. Les $\frac{4}{3}$ du coût du cabriolet égalent les $\frac{2}{3}$ du prix du cheval. Quel est le prix de chacun ? (GREENLEAF.)

Réponse : Cheval, \$96 ; cabriolet, \$112.

Solution :

Soient $x =$ le prix du cheval,
et $y =$ le prix du cabriolet.

Alors $x + y = 208,$ (1)

puis, d'après les conditions du problème,

$$\frac{2x}{3} = \frac{4y}{7},$$

ou bien $14x = 12y,$
 $14x - 12y = 0.$ (2)

Multiplions (1) par 12 :

$$12x + 12y = 2496. \quad (3)$$

Ajoutons (2) et (3) :

$$26x = 2496 ;$$

d'où $x = \$96,$ prix du cheval.

Cette valeur, mise dans l'équation (1), donne

$$96 + y = 208,$$

d'où $y = \$112,$ prix du cabriolet.

V. A et B entrèrent dans le commerce : A avec \$200, et B avec \$96. A perdit deux fois autant que B ; et, en établissant leurs comptes, ils s'aperçurent qu'il restait à A trois fois autant d'argent qu'il en restait à B. Combien chacun perdit-il ? (GREENLEAF.)

Réponse : A, \$96 ; B, \$48.

Solution :

Soient $x =$ l'argent que A a perdu,
et $y =$ celui que B a perdu.

D'après les données du problème,

$$x = 2y,$$

ou bien $x - 2y = 0,$ (1)

et $3(96 - y) = 240 - x,$

ou bien $288 - 3y = 240 - x,$

$$x - 3y = -48 \quad (2)$$

Retranchons (2) de (1) :

$y = \$48,$ ce que B a perdu.

Cette valeur de $y,$ mise dans l'équation (1), donne

$$x - 96 = 0,$$

d'où $x = \$96,$ ce que A a perdu.

JOSEPH CROTTÉ.

TRIBUNE LIBRE.

LAÏQUE.

Parler français est une grande chose. La langue est une souveraine dont les lois ne se laissent pas violer impunément.

Je vous défie bien d'ouvrir un livre, un journal, de jeter les yeux sur un papier quelconque à l'heure qu'il est, sans y lire partout le mot : laïque. Ce mot a envahi le discours. Il arrive à propos et sans propos ; il arrive tout seul, fier et terrible, armé du prestige que la mode lui donne. La mode est une fausse divinité qui tient dans ses griffes une fausse foudre, une foudre de carton. Il arrive aussi escorté, entouré d'autres mots, actuels comme lui : le *laïque* est souvent escorté du *gratuit* et de l'*obligatoire*. Il arrive alors, armé de la puissance des phrases faites, consacrées, elles aussi, dans le sanctuaire de la mode.

Qu'il arrive seul ou en compagnie, le mot laïque est employé *actuellement*, dans les cas multiples de sa floraison actuelle, avec un certain sens unique. Il signifie étranger à la religion, et, comme étranger, veut dire ennemi, hostile à la religion—*hostis*, en latin, signifie étranger et ennemi, — il est évident que le mot *laïque* glisse de l'indifférence à l'hostilité. Et, par extension, il va très loin. Dans son usage actuel, il signifie irréligieux, impie, athée. L'habitude *actuelle* le pousse jusqu'à l'athéisme.

Maintenant, parlons français.

En réalité, qu'est-ce que signifie, dans la langue française, l'état laïque ?

C'est l'état du *fidèle* qui n'appartient ni aux ordres religieux ni au sacerdoce.

Le laïque est le *fidèle* qui appartient au christianisme par la foi, par l'amour, le fidèle qui croit ce que croit l'Eglise, et qui est uni à elle.

Le sacerdoce ne constitue pas du tout, à lui tout seul, la société religieuse. Cette supposition serait même une pure absurdité. Essayez de vous figurer une religion dans laquelle tout le monde serait prêtre. Le sacerdoce dirige la famille religieuse. Seul, il ne la constitue pas.

Dieu partage le gouvernement de son peuple entre Moïse et Aaron. Moïse est le laïque.

Est-ce que par hasard vous trouveriez à Moïse un air d'impïété ?

Il est le *fidèle* par excellence et le *laïque* par excellence. Je remonterai, si vous voulez, jusqu'à Abraham, et je redescendrai dans l'histoire, partout où vous voudrez, et, sur quelque point que je m'arrête, je rencontrerai l'innombrable légion des laïques saints et canonisés.

Mais voici où va triompher le mot *laïque* dans son acception véritable, française, grammaticale, historique.

Le vénérable Thaulère a laissé une trace profonde dans l'histoire religieuse du moyen âge.

Telle était la puissance oratoire de ce prédicateur prodigieux que ses auditeurs, frappés jusqu'à la moëlle des os, restaient quelquefois immobiles et comme privés de sentiment, après ses discours. La profondeur de leur recueillement prenait l'apparence de l'évanouissement et presque de la mort.

Eh bien ! Thaulère était le disciple d'un laïque, fort célèbre dans l'histoire du moyen âge, mais qui ne porte pas, dans cette histoire, d'autre nom que celui-là : *Le Laïque*. Il est connu que comme *Laïque*, et cette dignité de *laïque*, de fidèle laïque, a tellement pénétré son nom qu'elle l'a remplacé et qu'il n'en porte point d'autre.

Je me figure l'étonnement de Thaulère et de son maître, si une vision prophétique leur eût montré le mot laïque, dans le sens qu'il porte aujourd'hui !

On dirait, en ce moment-ci, que la société laïque signifie une société sans Dieu.

La société laïque est simplement la société des fidèles, non engagés dans le sacerdoce, et unis entre eux par une foi commune.

Ne méprisons pas la langue française. Elle veut être respectée et elle a raison : car elle est respectable. Ses volontés ne sont pas des caprices. Elles tiennent de la nature des choses. Les choses sont ca-

chées sous les paroles, comme la sève sous l'écorce, et quand on viole la langue qui les recouvre, les choses crient du fond de leur retraite.

Ceux qui, pour écarter l'élément religieux, veulent introduire partout le laïque, ressemblent partout à des hommes qui, pour écarter l'élément militaire, introduiraient partout le soldat.

Figurez-vous un révolutionnaire qui tiendrait à peu près ce langage : Je déserte le régime militaire. Plus de maréchaux ! Plus de généraux ! Plus d'officiers ! Plus d'armée ! Tout le monde sera soldat.

Une objection s'élève, timide comme l'évidence ; car elle est timide, la pauvre évidence !

Une objection s'élève : Mais, messieurs, les soldats font partie de l'armée : ils en sont la substance !

Taisez-vous, répond le révolutionnaire. Plus de régime militaire ! Plus d'armée ! Partout des soldats !

Plus de religion ! Partout des laïques ! La langue humaine ne parle pas au hasard. Il faut compter avec elle comme avec une puissance. Les mots signifient quelque chose.

Si toute langue a droit au respect, la langue française y a peut-être un droit particulier. Elle est la fille légitime des grandes langues antiques, des langues universelles. Elle est elle-même, dans un certain sens, une langue universelle. Elle a des titres sacrés au respect universel, et nul ne la viole impunément. Nul ne la viole sans porter le trouble dans les idées, dans les affaires, et dans l'histoire du genre humain.

Deux hommes, depuis cent vingt ans, ont exercé une grande action sur le monde : Voltaire et Joseph de Maistre.

Mais Voltaire, pour la honte de l'humanité, a été acclamé pendant sa vie.

De Maistre, pour la honte de l'humanité, a été oublié jusqu'à sa mort.

Le dix-huitième siècle qui a séparé toutes choses, a imaginé que le laïque était l'ennemi du prêtre. Et à ce propos je ferai remarquer encore l'habileté des fils des ténèbres.

Nos ennemis nous attaquent radicalement, par le fond des choses. Ils visent au cœur : ils savent que là se distribuent les coups mortels.

Les conservateurs, au contraire, sont très souvent portés à croire que le point

principal du combat, c'est le détail. Ils ne voient pas toujours qu'en toute occasion, en toute lutte, en toute crise, ce qu'il y a de principal, c'est le principe.

Le principe sauve, l'application locale viendra toute seule.

Voltaire a renversé la société chrétienne et même la société humaine.

Comment s'y est-il pris ? Est-ce que, par hasard, il a violemment attaqué les gouvernants et les gouvernements ?

Mais au contraire ! Il a été le plus plat des valets et le plus commode des flatteurs.

Voltaire n'a jamais articulé une parole contre les puissances établies. Seulement il a ébranlé les principes sur lesquels repose la société, et la société s'est écroulée.

Si Voltaire avait employé sa vie à lutter sur un point, son nom serait oublié.

Mais il s'est attaqué à la foi chrétienne elle-même, et la société s'est sentie atteinte et endommagée dans le principe de vie.

Au commencement de ce siècle, Joseph de Maistre exposait avec une grande profondeur et une grande magnificence les plus hautes vérités de l'ordre universel.

Quel accueil a-t-il reçu des conservateurs ?

Ses livres ne trouvaient pas d'éditeurs, et lui-même grelottait à Saint-Petersbourg, sans manteau. Ses livres, que tous auraient dû se disputer l'honneur de faire connaître au monde, ne semblaient ni aussi importants, ni aussi actuels que le moindre événement de cette époque agitée.

Si cependant les conservateurs avaient fait aux *Soirées de Saint-Petersbourg* l'accueil qu'elles méritaient, qui sait s'ils n'en auraient pas été singulièrement récompensés depuis soixante ans ?

Si les croyants avaient reçu De Maistre comme les incroyants ont reçu Voltaire, que serait-il arrivé ?

De Maistre était un laïque.

ERNEST HELLO.

LECTURE POUR TOUS.

VARIÉTÉS.

Le département de l'agriculture à Washington annonce que la récolte d'avoine sera probablement de 418,000,000

boisseaux, celle de seigle de 20,000,000, celle d'orge de 45,000,000, celle de sarrasin de 11 à 12 millions, celle des pommes de terre de 80 boisseaux par acre sur une superficie de 2,000,000 d'acres.

— Depuis 1850, la valeur des manufactures américaines a doublé cinq fois comme le fait voir le tableau suivant :

	Valeur	Par tête.
1850.....	\$1,019,107,000	\$ 44
1860.....	1,885,862,000	59
1870.....	4,231,240,000	108
1880.....	5,250,000,000	105

La production du fer et du coton manufacturés a été extraordinaire. Celle du fer a monté de 1,580,000 tonnes à 4,160,000 tonnes pendant les derniers dix ans.

Les manufactures de coton, pendant la même période, ont absorbé 911,000,000 livres de coton brut, contre 530,000,000 pendant la période de 1860 à 1870. Les exportations des Etats-Unis qui en 1830 n'étaient que de \$74,000,000, s'élevèrent en 1880 à \$860,000,000.

— Durant l'année 1881, les importations de blé et de provisions dans le Royaume-Uni ont représenté la somme de \$438,184,000. Les importations des Etats-Unis ont atteint la valeur de \$242,144,000 réparties comme suit : bêtes à cornes, \$11,700,000 ; moutons, \$578,000 ; porcs, \$25,000 ; fromage, \$17,282,000 ; bœuf fumé, \$38,239,000 ; jambon, \$8,857,000 ; bœuf frais, \$9 613,000 ; beurre, \$13,165,000 ; blé, \$97,603,000 ; blé-d'Inde, \$36,061,000 ; farine, \$29,009,000 ; saindoux, \$10,313,000.

— La consommation annuelle du sucre, en France, est actuellement de 340 millions de kilogrammes environ (le kilogramme vaut un peu plus de 2 lbs. 3 oz.). La progression est à peu près de 50 millions pour une période de dix années. En 1700, — il y a par conséquent cent quatre-vingt-deux ans, — on consommait tout au plus 1 million de kilogrammes de sucre en France. Le sucre est aujourd'hui une denrée de consommation journalière, alors qu'il y a deux cents ans il n'était guère employé que dans les préparations pharmaceutiques. Les apothicaires le vendaient à l'once, vu sa rareté.

Les procédés de fabrication étaient bien différents de ce qu'ils sont aujourd'hui, et la canne à sucre était la seule plante

d'où l'on sût l'extraire,—aujourd'hui on l'extrait même des vieux chiffons. Au commencement du dix-septième siècle, Olivier de Serres signala la présence du sucre dans la betterave. Alors, après des expériences nombreuses, l'importance de la fabrication amena la vulgarisation du sucre. La production du sucre raffiné en France est de près de 500 millions de kilogrammes ; Paris figure pour 300 millions avec sept raffineries seulement.

—Voici une statistique tristement intéressante :

Il résulte, d'un travail fait tout récemment par M. le docteur Legoyt, que le nombre des suicidés pour un million d'habitants est de :

En Allemagne, 261 ; en Danemark, 257 ; en Suisse, 215 ; en France, 160 ; en Autriche, 121 ; en Belgique, 87 ; en Angleterre, 69 ; en Hollande, 45 ; en Russie, 30 ; en Italie, 27 ; en Espagne, 21.

En général, dans presque tous les pays, le moyen le plus en vogue pour se suicider, c'est la strangulation. On compte de ce chef, en Allemagne, sur 100 suicidés, 64 par la strangulation ; en Autriche, 47 pour 100 ; en Hongrie, 60 ; en Danemark, 77 ; en Russie, 73.

Après la strangulation, c'est la submersion, moyen qui est employé, sauf en Irlande et en Italie. Enfin, en France, il y a comparativement, le plus grand nombre de suicidés par le charbon.—*Annales catholiques.*

Le jour de l'an dure 48 heures. — Les divers pays n'ayant pas tous minuit au même instant, la nouvelle année commence successivement pour les contrées du monde, suivant leur longitude. La terre est ronde, et effectue en 24 heures son mouvement de rotation ; il faut donc une durée de 24 heures pour que tous les pays atteignent successivement l'instant de minuit qui ouvre la nouvelle année.

Il est convenu que c'est l'Europe qui sert à régler quel jour on doit compter ; de cette sorte, ce sont l'Asie et l'Océanie qui entrent les premières dans le jour considéré ; viennent ensuite l'Afrique et l'Europe, puis l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord.

Par suite, c'est le détroit de Behring qui forme la séparation, et c'est le méridien de Copenhague, Munich, Rome, Tunis, qui occupe ce qu'on peut appeler

dans un certain sens, le milieu du monde.

Le détroit de Behring a une largeur d'environ 2 degrés en longitude. La pointe qui termine l'Amérique est nommée cap Occidental, à cause de sa position par rapport au continent américain ; la pointe qui termine l'Asie est nommée cap Oriental, à cause de sa position par rapport à l'ancien continent.

C'est lorsque Québec est au 31 décembre, vers 6 heures et demie du matin, que le cap Oriental atteint minuit du même jour, et commence la nouvelle année ; vers 7 heures du matin, c'est toute la presqu'île d'Anadyr qui passe ; vers huit heures, le Kamtchatka, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie.

Vers neuf heures du matin (temps de Québec), le jour de l'an commence à Sidney (Australie), aux îles Salomon, à Pétroupolosk (Kamtchatka) ; vers dix heures, à Okhosk, Yédo, Melbourne ; vers 11 heures, à Pékin, Shanghai, Manille.

Lorsqu'il est midi (31 décembre) à Québec, le jour de l'an commence à Pesth (Australie), Bornéo, Batavia, Canton, Hué, Saïgon ; vers 1 heure du soir, à Singapore, Bangkok, Calcutta ; vers 2 heures, à Madras, Colombo, Bombay.

Vers 3 heures du soir (temps de Québec), le jour de l'an commence à Boukhara, Hérat, Mascate ; vers 4 heures, aux îles Maurice, Réunion et Madagascar, ainsi qu'à Aden à Téhéran ; vers 5 heures, à Natal, la Mecque, Jérusalem, le Caire, Constantinople, Moscou, Saint-Pétersbourg.

Vers 6 heures du soir (temps de Québec, 31 décembre), le jour de l'an commence dans les pays du Cap et de Congo, ainsi qu'à Athènes, Varsovie, Berlin, Vienne, Naples, Rome ; vers 7 heures, au Gabon, ainsi qu'à Tunis, Alger, Paris, Bruxelles, Londres ; vers 8 heures à Dublin, Brest, Madrid, Lisbonne, ainsi qu'au Maroc et dans la Sénégambie.

Lorsqu'il est 9 heures du soir à Québec (le 31 décembre), le jour de l'an commence aux îles Açores et du Cap-Vert, Reikiavik (Islande), et sur la côte nord-est du Groënland ; vers 10 heures, à Pernambouc, Bahia, Rio-de-Janeiro, Julianeshaab (Groënland) ; vers 11 heures, à Montévidéo, Buénos-Ayres, Assomption, (Paraguay), île Martinique, Sidney (Cap Breton), Saint-Jean de Terre-Neuve, Frédéricion (Groënland).

Un peu avant minuit de Québec, le jour de l'an commence à Halifax, Frédéric-ricton, Rimouski, Trois-Pistoles, Tadou-sac, Kamouraska, Saint-Thomas et l'île d'Orléans ; un peu après Québec, à Trois-Rivières, Sorel, Montréal, Ottawa ; pres- qu'en même temps qu'à Québec, à Lévis, Boston, New-York, Washington, Carac- as, Bogota, Lima, La Paz, Santiago du Chili.

Vers 1 heure du matin (1er janvier, temps de Québec), le jour de l'an com- mence à Toronto, Buffalo, Détroit, Co- lumbus, Chicago, Saint-Louis du Missou- ri, Nouvelle-Orléans, Panama, la Hava- ne, Quito ; vers 2 heures du matin, à Winnipeg, Saint-Boniface, Omaha, Mexi- co ; vers 3 heures, à Salt-Lake-City, Vic- toria, Olympia, San-Francisco.

Vers 4 heures du matin (1er janvier, temps de Québec), le jour de l'an com- mence à la Nouvelle-Archangel (Alaska) ; vers 5 heures, à Nouschaga, et enfin au cap Occidental, sur le détroit de Behring. Et pour chacun de ces points, le jour de l'an va durer 24 heures.

Quelques minutes après l'entrée du cap Occidental dans la nouvelle année, le cap Oriental (Asie), achève le jour de l'an, et commence la journée du 2 jan- vier.

Ainsi, la fête du premier janvier, con- sidérée dans tout l'univers, commence lorsque Québec est au 31 décembre, vers 6 heures et demie du matin, et finit lors- que Québec est au 2 janvier, vers 5 heu- res et demie du matin.

Il en est ainsi de chaque fête, dont la célébration universelle dure 48 heures ; et ce que nous venons de dire de Qué- bec est applicable à toutes les villes situées sous le même méridien que Qué- bec. — *Journal de l'Education.*

Feuilleton du "Journal de l'Instruction publique."

ZACHARIE LE MAITRE D'ECOLE

DEUXIEME PARTIE

AURORE.

IV

Son cœur s'emplit d'angoisse, de tris- tesse, et pendant tout le jour il noie son

esprit dans ses rêves et ses incertitudes, car les vacances ne sont pas finies. Ce loi- sir lui pèse. Il regrette son travail quoti- dien. L'aspect des champs ne le calme plus. Les chaumes restés sur la terre sont uniformes comme un fleuve jauni par la vase. Il parcourt les sentiers sans but, pour fatiguer ses jambes et tâcher de dor- mir la nuit suivante. Quand la mélanco- lie absorbe trop son esprit, il refait dans sa tête les calculs écrits aux Halliers : tant de bœufs, de vaches, d'ouailles, de mou- tons...

Sans qu'il sache d'où lui vient cette ré- miniscence biblique, une phrase du livre des *Rois* se présente à sa mémoire : *Un pauvre homme possédait une petite brebis.* Le pauvre c'est Guéméné, la petite bre- bis c'est Angélus... Angélus ne souffre pas seulement de sa blessure ; elle s'en va en langueur ; ses yeux perdent leur éclat, ses joues pâlisent, le sourire semble lui coûter : qu'a-t-elle ainsi ?

« Peut-être, se dit Zacharie, aime-t-elle quelqu'un du pays et n'ose-t-elle l'ap- prendre à son père. Pendant son séjour aux Halliers elle a vu de fiers garçons, de beaux gars éduqués, riches, avenants ; elle n'a pu défendre son cœur, et mainte- nant elle regrette et souffre. Pourquoi ne m'a-t-elle point préféré ? j'aurais sacrifié ma vie pour elle, et au moment même où son père m'apprenait que je pouvais de- venir le maître des Halliers, j'aspirais le venin de sa blessure... C'est une ingrate ! Depuis mon enfance je m'occupe d'elle ; ma grande joie c'était le matin de tirer son eau et de la regarder une minute... Il faut dire qu'elle a souvent blanchi, raccommodé mon linge... Échange de bons services et de cordiale amitié... Les filles sont plus changeantes qu'une aile de moulin tournant au vent. Le mari d'Angélus sera heureux et la pauvreté de la fille de Guéméné n'y fera rien. Est-elle gracieuse et douce, et bonne, et charita- ble ! Je le sais, elle a plus d'une fois sou- lagé ma mère, et je ne l'ai point remer- ciée, car elle se cache du bien accompli comme une autre le ferait du mal... Ma famille humiliera la Ravenelle, Guéméné ne me l'a point dissimulé... tandis qu'An- gélus l'aurait aimée malgré sa misère et son abjection. Ah ! c'est qu'Angélus est une pauvre belle petite sainte du bon Dieu ! Il faut en finir pourtant ! Faire attendre une réponse à la Ravenelle se- rait manquer de respect et de reconnais-

sanse. Allons, dit Zacharie qui abattait en manière de conclusion les fleurs d'une haie d'un revers de bâton, je saurai sans plus tarder le secret d'Angélu... Si elle n'ose l'avouer à son père, je m'en chargerai... Avant tout je la veux heureuse, puisque moi aussi je vais être heureux !”

Et la pensée de ce bonheur arracha un long soupir au maître d'école.

Malgré sa résolution de parler, Zacharie garda encore huit jours le silence.

Huit jours ! c'est peu pour la guérison d'un cœur blessé, c'est beaucoup pour l'embellissement de la terre.

Les chaumes se sont égayés de telle sorte qu'à voir les champs si morues il y a une semaine, on croirait qu'une baguette de fée les a métamorphosés. Les regains d'herbes et de fleurs les font ressembler à une prairie, les troupeaux y paissent, les bouviers y redisent leurs chansons en mode mineur : la vie les a envahis pour la seconde fois de l'année.

Zacharie les admire et leur vue le console. Le son d'un binou connu éclate à quelque distance, c'est la noce de Claudin qui danse conduite par la sonnerie de Guéméné. Mais, au lieu de se diriger du côté où l'on se réjouit, le maître d'école marche vers la petite maison du tailleur. Il trouve Angélu assise sur le banc de pierre dressé contre la porte ; les ramures ligneuses d'un grand mûrier lui font une niche sombre ; sa quenouille est fixée à son côté, mais sa main ne tourne pas le fuseau. Elle prête une oreille attentive aux airs de danse dont le vent lui apporte des bouffées. Son pied blessé, sur lequel elle ne peut s'appuyer encore, repose sur un escabeau. Tout le long du chemin Zacharie a formé un gros bouquet de fleurs champêtres ; il n'ose le lui offrir et se contente de le placer près d'elle. Ils échangent un bonjour embarrassé, auquel succède un silence plus embarrassant encore.

“Rosette se marie avec Claudin, dit enfin Zacharie pour ne pas rester muet, une belle noce et pour laquelle le notaire a dû rédiger un fier contrat.

— Une belle noce qui fera un mauvais ménage, dit Angélu, car la Rosette aimait depuis son enfance le pauvre Pierre que son père lui refuse pour mari.. De désespoir elle se marie à Claudin ; mais elle ne pourra peut-être jamais oublier l'autre... L'argent ne suffit pas dans une maison... Il faut la bonne entente, l'ami-

tié profonde, et la certitude que l'amour qu'on a dans le cœur est le premier et le dernier.

— Vous avez raison, répond Zacharie, mais peu de jeunes filles gardent la fidélité d'une première tendresse.

— Et peu de garçons méritent l'affection d'une femme... Cependant, ce doit être bon le mariage entre deux êtres jeunes, pauvres, ayant leurs bras pour vivre... Le travail rapproche les êtres que la richesse sépare quelquefois. Si la maison est petite, tant mieux, on se voit toujours ; si un parent, un ami y entre, on se serre pour lui faire place. Et n'est-ce rien que de calculer ensemble le modique gain de la semaine, d'en régler l'emploi, d'aviser aux besoins les plus urgents, et de se sourire si l'on redoute une privation à subir en commun ? Le mari pauvre est plus actif, sa compagne plus laborieuse. On a peu de terre, on n'en saurait perdre un ponce ; elle rapporte presque le double, on la tourmente si fort ! Si l'on garde une épargne pour les mauvais jours, c'est une conquête ! chacun renvoie à l'autre le mérite de cette ressource. La misère n'approche pas des jeunes et vaillants ménages, car les hommes s'y intéressent et le Seigneur les bénit.

— Que tu parles bien, Angélu ! et que le cœur me fond de joie à t'entendre !

— Ah repliqua la jeune fille d'un accent plus réservé, je puis bien parler de la sorte, car moi je ne me marierai jamais...

— Jamais ? murmura Zacharie ; te voilà si chétive et si pâle, je t'ai cru dans l'esprit une sougerie d'amour que tu n'osais avouer à ton père... et, pardonne-moi, je voulais, comme un bon frère, t'offrir de lui avouer ce que tu n'osais lui dire.

— Moi, dit Angélu agitée, moi éprise d'amour ? Qui vous a donné le droit de le croire ?

— Rien, répondit-il, rien, je le confesse... cela m'était venu en pensant à toi, car j'y pense beaucoup... et ton bonheur m'est cher. Je ne jure pas, comme tu le fais, que jamais je ne contracterai de fiançailles ; mais je sais bien quelle fille aurait reçu ma bague d'argent si elle ne l'avait dédaignée... Je l'aimais depuis mon enfance. Je ne comprenais sans elle ni la vie ni le ménage courageux et pauvre que tu peignais tout à l'heure... Que d'efforts multipliés pour lui plaire, que de joie du moindre succès en songant

qu'elle serait heureuse ! Un jour tout changea dans son cœur ; un autre vent avait soufflé...

— Du côté des Halliers, dit Angélus, avec tristesse.

— Tu me fuyais, tu me repoussais !

— Vous en préférez une autre...

— Te voilà donc jalouse, chère brebis blanche ! chère fleur de ma vie ?

— N'avoue pas, ma fille, dit Patience arrivant d'un pas indécis, mais réponds tout de même ! Il mérite de t'avoir pour femme, et je jure qu'il te rendra heureuse.

L'aveugle tire de sa poche la pomme refusée par Angélus le jour où elle fut mordue par la vipère, et, la présentant à la jeune fille, il ajouta :

“ Je ne te verrai pas rougir.

— Mais lui verra, répondit la jeune fille.

— Non, car la joie mettra des larmes dans ses yeux.”

Angelus hésite, elle tient la pomme, regarde le compagnon de son enfance, tremble de joie et de pudeur, puis brusquement elle mord la pomme vermeille et tend l'autre moitié à Zacharie.

“ Merci, ma femme ! ” répond le maître d'école ; et vraiment il ne vit pas la rougeur d'Angélus, car il pleurait...

TROISIÈME PARTIE

MIDI

I

BLÉ VANNÉ

L'amour des jeunes gens l'un pour l'autre, l'approbation de Patience et de Guéméné ne suffisaient point pour qu'il fût possible de célébrer le mariage de Zacharie et d'Angélus. Le consentement de Jean Loup, le tisserand, restait indispensable. Bien des fois le maître d'école, depuis qu'il se trouvait dans une situation relativement prospère, avait éprouvé le désir de revoir sa famille ; mais alors, par une sorte de fatalité, on lui racontait des Pierriers des scènes si navrantes que la force lui manquait pour affronter le courroux paternel. Ni l'absence ni le temps n'éteignaient la rancune de Tiphaine et de son mari ; l'inconduite les ayant

fait rouler jusqu'au fond de l'abîme, non seulement leurs champs en friches ne les nourrissaient plus, mais encore le métier de tisserand devenait insuffisant ; on voyait parfois la Tiphaine rôder autour des fermes et tendre honteusement la main. Zacharie n'osant plus aller chez son père, le tailleur lui promit de faire cette démarche.

“ Cependant, ajouta-t-il, des parents de cette sorte ne sont point susceptibles d'attendrissement : ce sont des créanciers d'une espèce à part, on les apaise avec de l'argent.

— Vous serez bientôt mon père, répondit Zacharie ; ma bourse comme mon cœur peut s'ouvrir devant vous...”

Le jeune homme tira de l'armoire un coffret soigneusement menuisé et en vida le contenu sur la table.

“ 250 francs, dit-il, voilà toute la fortune du pauvre maître d'école à qui vous donnez votre fille.

— Ah ! mais, fit Guéméné, je n'entends pas marier Angélus sans lui compter une dot. Ce serait d'autant plus injuste que tu pouvais épouser le plus riche parti de vingt lieues à la ronde... C'est singulier, tout de même, j'aurai fait les demandes en mariage de plus de cent familles du pays, et ma fille se sera choisi toute seule un fiancé... Je disais donc qu'Angélus aura sa petite dot : une armoire de linge, les *ors* de sa mère et 1,000 écus.

— C'est trop, père Guéméné, c'est trop ; j'aime assez Angélus pour être heureux sans qu'elle m'apporte de l'argent.

— Il ne fait tort à rien, mon garçon. Et puis, permets-moi de te le dire, cela ne te regarde pas seul... Je chéris Angélus autant que tu le fais toi-même. Depuis quarante ans, longtemps, tu vois, avant qu'elle fût de ce monde, je tire l'aiguille pour lui amasser quelque chose... Quand je joue du biniou dans les grandes fêtes et qu'on m'offre de bons écus avec de beaux compliments, si tu savais ma joie en me disant : — C'est pour la dot d'Angélus ! Chaque sonnerie lui gagne une parure, un bijou, un sac de blé, peut-être un *ber* pour le premier enfant du ménage ? Tu sauras plus tard combien il est doux d'amasser la dot de sa fille !. Nous disons donc, 1,000 écus et les frais de la noce me regardent. Par exemple, tu dois acheter la bague et le bouquet de la mariée... Par ainsi, mon enfant, garde 50 écus dans ta bourse, j'emporte

100 francs aux Pierriers, c'est autant pour le cabaretier des Croix.»

Le tailleur partit immédiatement.

Quand il entra dans l'enclos, une vache maigre y paissait, et la Tiphaine tournait son *travail* chargé de fil.

« Jean Loup est-il chez lui ? demande Guéméné-

— Entrez, répondit Tiphaine. Est-ce pour de l'ouvrage ?

— Si je n'apporte pas de travail, ce que j'ai à dire procurera cependant un gros profit... Vous ne serez pas de trop dans notre conversation, au contraire.»

Le tailleur pénétra dans la salle, plus sombre, plus lugubre que jamais.

Jean Loup le regarda avec défiance, puis s'accoudant sur le métier :

« Vous avez besoin de moi, dit-il, car vous nous dédaignez trop pour passer sans un grave motif le seuil de cette maison.

— Tais-toi, dit Tiphaine, il y a de l'argent à gagner.

— Vous ne vous trompez point, répondit Guéméné, j'ai à vous parler, mais ce que je demande de vous ne vous coûtera rien, et j'apporte en échange de bel argent sonnante.»

Guéméné frappa sur son gousset qui rendit un bruit métallique.

« Je suis tailleur de mon état et marié aussi, tout le pays le sait. Or je veux marier Zacharie et je viens chercher votre consentement.

— Lui, se marier ! ce misérable ingrat dont l'inconduite nous a réduits à la misère ! Si nous mangeons du pain noir-ci, à qui la faute ? Qui nous a enlevé les enfants, Colette, Sabin et Moucheronne ? Lui ! qui nous a quittés sans souci des soins que nous avons pris de son enfance, de la peine que j'avais eue à lui mettre un métier dans les mains ? Lui ! se marier ! Il s'est montré trop mauvais fils pour rendre une femme heureuse ! Est-ce que notre malédiction l'a touché ? A-t-il eu peur de la colère de Dieu quand il nous abandonna ? Qui peut être assez fou pour lui confier sa fille ? Il la traitera comme nous-mêmes et la fera mourir de chagrin !

— Eh bien ! reprit Guéméné, le père assez peu raisonnable pour lui donner sa fille, c'est moi ! Quant à son inconduite, il a fait ses preuves ; votre malédiction, grâce à Dieu, le ciel ne l'a point ratifiée. Pour ce qui est de vos enfants, Sabin,

Colette, la Moucheronne, c'est un grand bonheur qu'on les ait mis à Saint-Ilan. Tous trois savent aujourd'hui lire, écrire et compter, et promettent de devenir d'excellents sujets. Vous trouvez dans votre haine injuste tous les défauts possibles à ce brave Zacharie que nous chérissons à la Grée ; mais je ne prétends rien discuter à ce sujet. Votre fils m'a envoyé vous apporter l'assurance de son respect et de ses humbles soumissions en y joignant vingt pièces de cent sous.

— Refuse, Jean Loup ! refuse ! dit Tiphaine. Il s'adresse à son père aujourd'hui parce que la loi lui interdit de se passer de son consentement... Nous ne pouvons le punir d'une autre manière, châtions-le en nous opposant à son mariage.

— Savez-vous, reprit Guéméné, qui fit, il y a deux ans, déposer à votre porte le sac de grain qui vous nourrit pendant tout l'hiver ? Zacharie. Savez-vous qui chargea la Limace de vous remettre à chacun un habillement de drap, il y aura une année à la saison prochaine ? Zacharie. Vous ne vous êtes jamais demandé d'où venaient les pièces d'argent que vous trouviez comme par miracle dans votre taudis ? Pensiez-vous, par hasard, que la poussière fait germer les écus ? Le brave garçon qui vous venait en aide trouvait en chacun de nous un complice de ses pieuses fraudes, et grâce au Seigneur, il compte des témoins de ses générosités.

— C'est-à-dire, s'écria Tiphaine, qu'il nous humiliait par ses aumônes.

— Tenez, fit Guéméné, tous ces reproches à son adresse m'inspirent le plus profond dégoût. Ne pouvant citer des méfaits, vous lui faites un crime de ses vertus. Je ne le défends pas, il reste au-dessus de vos attaques. Je vous demande une croix au bas de votre consentement à ce mariage, et j'offre 100 francs en échange.»

Le tisserand avança ses mains maigres pour saisir l'argent.

« Refuse ! refuse ! » répéta Tiphaine.

La misérable ne songeait qu'à ses colères, et se di-ait en outre que, si Jean Loup touchait cette somme, elle n'avait rien à gagner.

Les écus s'en iraient en eau-de-vie.

Mais Guéméné tenait l'argent serré dans sa main fermée en demandant :

« Signez-vous ?

—Lâche si tu le fais !” s'écria Tiphaine en bondissant vers son mari.

Guéméné fit tomber les écus d'une main dans l'autre, et le son de l'argent grisa subitement le tisserand.

“ Je signe ! dit-il, je signe !

—Et moi, vociféra Tiphaine livide de rage et l'écume aux lèvres, moi je te le défends, je ne veux pas !

—Allons ! allons ! de la douceur, reprit Guéméné, votre mari devient raisonnable au moins... et puis, votre consentement, qu'est-ce qui vous le demande à vous ? La femme compte pour si peu dans un ménage aux yeux de la loi... Voici le papier, Jean Loup, j'ai l'écritoire et la plume dans ma houppe... votre croix ici... donnant donnant...”

Guéméné mit l'acte dans sa poche, versa les pièces de cinq francs dans les mains réunies du tisserand, et quitta cette maison lépreuse, pendant que Tiphaine, se précipitant sur son mari cherchait à lui arracher une partie des écus qu'il venait de recevoir.

Le tailleur respira à pleins poumons en se retrouvant à l'air libre.

Cette misère, ce vice l'étouffaient. Il estimait mille fois davantage son futur gendre, en voyant de quel cloaque il avait eu l'énergie de sortir pour devenir graduellement ce qu'il était.

“ On parle quelquefois des labeurs physiques, se disait Guéméné en regagnant sa maison. Qu'est-ce auprès des difficultés que l'on rencontre quand il s'agit de partir du mal pour arriver au bien ? J'ai souvent admiré ce brave garçon, jamais autant qu'aujourd'hui il a triomphé de la paresse, de l'ignorance, et dernièrement de la tentation bien excusable de devenir subitement riche. C'était le dernier effort de vertu que l'on pût lui demander ; il est sorti vainqueur de toutes les épreuves ! ”

Et le tailleur, regardant devant lui, aperçut sur le seuil de sa porte un paysan tenant un van rempli de blé. Il le secouait, le tournait, et la paille légère s'en volait, et dans le van le grain restait seul, nourissant et pur.

“ Allons, fit-il en manière de conclusion, Zacharie a vanné son âme ! ”

Quand il rentra chez lui, Guéméné fut bien surpris d'y trouver la Ravenelle. Il se troubla légèrement. Mais la veuve des Halliers était véritablement une bonne créature ; elle l'emmena dans le jardin, et lui dit avec un sourire :

“ J'épouse dans quinze jours le gros marchand de bœufs de la Gacilly : cinquante ans, cent paires de cornes, une maison et des économies ! Enfin !... Vous jouerez du biniou à ma noce ! Je veux me marier avant Zacharie, vous comprenez... Il croirait que je le regrette ! ”

La Ravenelle soupira un peu, puis elle ajouta :

“ J'étais bien excusable, n'est-ce pas ?... Allons, votre fille sera heureuse, tant mieux ! j'ai apporté pour elle cette croix d'or, vous la lui mettez au cou.

— Non ! dit Guéméné, sincèrement touché de la conduite de la fermière ; je vous laisse ce soin, ”

Et courant dans la chambrette d'Angé- lus, le tailleur amena sa fille en face de la Ravenelle.

L'enfant pâlit un peu.

“ Je ne vous demande pas si vous danserez à ma noce, dit la belle fermière, votre blessure vous fait encore souffrir ; mais moi, qui serai déjà la femme de Grégoire quand vous épouserez Zacharie, je me ferai un grand plaisir de vous présenter le nouveau maître des Halliers. ”

Angé- lus devint toute rouge.

“ Vous aimez Zacharie et Zacharie vous aime, reprit la fermière, tout est donc bien, tandis que moi...”

— Bah ! fit Guéméné, une maison, cent paires de cornes, et...

— Et cinquante ans ! Il n'importe... s'in se montre bon, il aura une bonne et fidèle femme. Me voulez-vous embrasser, Angé- lus ?

— De grand cœur, ” répondit la jeune fille.

La Ravenelle mit un baiser sur le front d'Angé- lus, et au milieu de ses caresses noua la croix d'or à son cou.

La jeune fille ne refusa point ; elle se sentait l'âme dilatée de joie, à la pensée qu'elle ne gardait aucune raison d'en vouloir à la fermière.

Les préparatifs du mariage de Zacharie se firent vite.

Il fallut cependant trois semaines pour les bans, le maître d'école ne se trouvait pas assez riche pour payer des dispenses. S'il se sentit quelque peu embarrassé d'entendre publier son union prochaine, il put être orgueilleux ou du moins satisfait de la sympathie qui lui fut généralement témoignée.

Angé- lus, Guéméné et le maître d'école allèrent à Josselin faire les achats de no-

ce ; l'Homme à la Peau-de-Bique avait prêté sa carriole, et le retour eut une allure triomphale tout à fait charmante.

Angélus portait bien son bonheur, sans hardiesse, sans fausse pruderie.

La veille des noces, l'Homme à la Peau-de-Bique plaça sur un âne deux lourds paniers des victimes faites dans le potailler ; il y joignit du vin vieux et des gâteaux et porta chez le tailleur ce supplément du repas, en lui recommandant de garder le secret. Angélus tremblait bien le jour de son mariage ; son visage paraissait plus blanc que sa robe, car, pour satisfaire un caprice de Zacharie, elle était vêtue d'un costume pareil à celui qu'elle portait le jour de la Fête-Dieu. Sur sa coiffe était une couronne blanche, un bouquet s'agitait sur son sein. Sa main prenait le bras de Guéméné, et son regard, cherchant le regard de Zacharie, se baissait dès qu'elle le rencontrait.

Tous deux à l'église prièrent l'un pour l'autre ; quand le jeune homme passa au doigt de la fiancée l'anneau d'or, elle le laissa glisser jusqu'à la dernière phalange, ce qui signifiait que la chère créature ne gardait point de restriction dans le don d'elle-même. Elle s'inquiéta seulement de savoir si les cierges brûlaient avec une égale rapidité ; et sourit en pensant :

« Nous vieillirons ensemble ! »

Cette naïve superstition de la Bretagne doubla sa joie d'épousée. Ces jeunes gens, à qui on venait de lire une page de la Bible et de l'Évangile, devant qui l'on évoquait l'image de Rachel et pour qui l'on implorait la Vierge de toute grâce, étaient bien dès cette heure unis devant les hommes et devant Dieu ; le serment qu'ils venaient de prononcer ne s'effaçait jamais de leur mémoire ; les mauvais jours pouvaient succéder aux joies radieuses, la force puisée dans l'engagement solennel qu'ils venaient de prendre ne devait jamais faillir,

Aux émotions graves de l'église succédèrent les plaisirs d'une famille honnête, d'un voisinage affectueux.

Le repas de noce se donnait dans un pré suivant l'usage, car nul fermier, si riche qu'il soit, ne pourrait réunir ses parents et ses amis dans sa maison. On garde en Bretagne les degrés de famille au delà de toute limite ; cesse-t-on d'être cousin, on reste allié. Et puis l'amour-propre se met un peu de la partie, même

chez les moins orgueilleux. L'Homme à la Peau-de-Bique voulait que le mariage se célébrât un lundi, afin que la fête se prolongeât jusqu'au vendredi suivant. A Joselin les festins, les danses du mariage durent depuis le jour où l'on s'épouse jusqu'au vendredi prochain. L'abstinence de l'Église marque la cessation du plaisir.

(A suivre.)

Feu l'abbé Stafford.

L'abbé Stafford, curé de Lindsay, Ont., décédé le 12 novembre dernier, naquit à Perth, Ontario. Il commença ses études, à l'école de ce village. Il alla ensuite étudier au collège de Saint-Hyacinthe, puis au collège Sainte-Thérèse. Il compléta ses études théologiques au collège de Regiopolis, à Kingston. Plus tard il voyagea pour sa santé en compagnie de M. le grand-vicaire Macdonell. Il fut ordonné prêtre en 1856 et nommé curé de Wolfe Island, charge qu'il occupa plus tard conjointement avec celle de recteur du collège de Regiopolis. Depuis 1863, l'abbé Stafford était curé de Lindsay. Il remplissait ses devoirs de prêtre avec zèle et succès ; mais ce qui le mit le plus en évidence ce fut la vigueur avec laquelle il traita les questions de réformes sociales. Ses deux buts principaux étaient l'amélioration du système d'instruction publique et la propagation de la tempérance. Par son éloquence et ses grandes qualités d'organisateur, il fit un bien immense dans ces deux voies qu'il s'était tracées. Ses talents comme administrateur étaient remarquables, et sa perte sera vivement sentie à Lindsay où il jouissait de l'estime universelle et où il commandait le respect de nos frères séparés.

Errata.

(Livraison précédente.)

Page 329, 2e colonne, 48e ligne : lire *ipécacuana* au lieu de *ipécauana*.

Page 330, 1re colonne, 11e ligne : lire *connaît* au lieu de *conuait*.

Même page, même colonne, 23e ligne : lire *arides* au lieu de *arrides*.

Même page, 2e colonne, 42e ligne : lire *d'ailleurs* au lieu de *d'alleurs*.

Page 232, 2e colonne, 26e ligne : lire 1.80 fr. au lieu de 1.85 fr.

Page 234, 1re colonne, 6e ligne : lire \$527.90 au lieu de \$527.40.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FILS.

OUVRAGES SCIENTIFIQUES.

DEFODON (Ch.) : Promenade à l'exposition scolaire de 1867 ; in-12, avec gravures, 30c.

DELAUNAY : Notices historiques et littéraires sur les auteurs, pour l'examen du baccalauréat ; in-12, 25c.

DELON (M, et Mine Ch.) : Exercices et travaux pour les enfants, selon la méthode et les procédés de Pestalozzi et de Frœbel ; in-8, \$1.88.

Deroirs d'écoliers étrangers, recueillis à l'exposition universelle de Paris (1878) ; in-12 rel., \$1.25.

Deroirs d'écoliers français, recueillis à l'exposition universelle de Paris (1878) ; in-12 rel., \$1.25.

Deroirs donnés au concours général des lycées et collèges de Paris et de Versailles et des départements ; in-8, 50c.

Algèbre [Traité d'], par J. Bertrand ; 2 vol. in-8, \$2.50.

Angleterre [l'] et le peuple anglais, avec une carte d'Angleterre, par Jean Larocque ; in-12, 63c.

Année scientifique et industrielle, par Louis Fégurier. Année 1881, contenant le compte-rendu de l'exposition internationale d'électricité ; fort vol. in-12, 88c.

Calcul infinitésimal [premiers éléments du] à l'usage des jeunes gens qui se destinent à la carrière d'ingénieur, par H. Sonnet ; in-8, \$1.25.

Causeries scientifiques, découvertes et inventions, progrès de la science et de l'industrie, avec de nombreuses gravures ; année 1874. 1 vol. in-12 [par H. de Parville], 88c.

Les mêmes ; année 1877. 1 vol. in-12, 88c.

Les mêmes ; année 1878. Exposition universelle de 1878. Illustré de 253 gravures ; fort vol. in-12 rel. toile, \$1.50.

Chimie expliquée à nos enfants, cours complet et raisonné, par J. Leclerc ; in-12 illustré, 75c.

Chine, Japon, Siam et Cambodge, par A. de Fontpertuis ; in-12 illustré, broché, 63c. ; rel., 75c.

Découvertes maritimes du XIIe au XVIe siècles [les grandes], par Edouard Cat ; in-12 avec gravures, 63c.

Electricité [cours d'], par E. Duter ; in-12 avec 200 figures, relié, 88c.

Entretiens sur les éléments des sciences, des-

tinés à l'éducation première, par P. Larroque ; in-12, 50c.

Entretiens sur la physique et la cosmographie, par Mlle J. Périer ; in-12 cart., illustré, 30c.

Explorations françaises de 1870 à 1881 [les], par Paul Gaffarel ; in-12 avec gravures et cartes, 63c.

Fragments scientifiques, par M. A. Romieu ; in-12 15c.

Minéralogie (éléments de] et de géologie, par l'abbé J. C. K. Laflamme ; in-12 avec figures, relié, \$1.25.

Phonographie expliquée à tout le monde. Edison et ses inventions, par P. Giffard ; in 18 avec gravures, 25c.

Politique féminine [la], de Marie de Médicis à Marie-Antoinette [1610-1692], par A. Desprez ; in-12, 63c.

Vapeur [la], ses principales applications. Voies ferrées, Navigation, par G. Bureau ; in 12 avec gravures, broché, 63c. ; relié, 75c.

Voyage au pays du Pétrole [les Etats-Unis], par A. Clerc ; in-12 br., 63c. ; rel. 75c.

Calendrier de la Puissance du Canada pour l'année 1883. J. B. ROLLAND & FILS, éditeurs, 12 et 14 rue Saint Vincent, Montréal.

Ce calendrier, complètement indispensable des deux utiles almanachs dont nous avons rendu compte, a dû être cette année notablement agrandi pour donner plus de place au surplus de matière qu'il contient. C'est une grande et belle feuille de 24 pouces sur 36, imprimée avec beaucoup de soin. On y trouve le calendrier religieux et astronomique, le tableau des fêtes mobiles, des quatre temps, les phases de la lune, etc ; en regard de chacun des mois une colonne est consacrée au souvenir des grands événements de notre histoire ; découvertes, fondation de villes, établissement de nos principales maisons religieuses, mort de personnages remarquables. Mais ce qui donne surtout à ce calendrier son utilité particulière, c'est la liste très complète du clergé catholique de toute la confédération qui y est ajoutée. Aucune peine n'a été épargnée pour rendre cette liste aussi exacte que possible et en faire un guide sûr. Nous n'avons point à démontrer les services que l'on peut en tirer. Nous ne saurions trop conseiller aux messieurs du clergé, aux maisons religieuses et aux familles de se le procurer. Il doit avoir sa place marquée dans toutes les maisons.

En vente chez tous les libraires et les principaux marchands, au prix minime de cinq centins.

Almanach des familles de J. B. ROLLAND & FILS pour 1883.

Comme ses devancières, la sixième année de cet agréable et utile almanach nous arrive rempli d'une foule de matières qui feront le charme de ses nombreux lecteurs. Tout ce qui peut inté-

resser la famille s'y trouve ; en regard de chaque mois du calendrier une page blanche est laissée destinée à recevoir des notes, souvenirs, recettes, etc., ce qui constitue un précieux agenda. Des historiettes, légendes, bons mots, charades, récréations, etc., choisis avec soin, des recettes éprouvées, les conseils d'us à l'expérience embrassant l'économie domestique et rurale, la médecine, l'hygiène viennent compléter cet excellent ouvrage qui mérite, on ne peut mieux son titre d'*Almanach des familles*. On y trouvera aussi les lois de chasse et de pêche en force dans cette province et dont la connaissance est si nécessaire. C'est en un mot un digne complément de l'*Almanach agricole, commercial et historique* publié par les mêmes éditeurs et si justement apprécié du public.

L'*Almanach des familles* est en vente chez tous les libraires et les principaux marchands, au prix de cinq centins.

Almanach agricole, commerciale et historique, de J. B. ROLLAND & FILS, pour 1883 (17^{ème} année).

Nous venons de recevoir cet utile recueil qui compte maintenant dix-sept années d'existence, l'édition de 1882 tirée à 50,000 exemplaires, était complètement épuisée dès le mois de janvier, l'édition de 1883 contient, comme les précédentes, toutes sortes de renseignements très exacts et qui ne se trouvent réunis dans aucune autre publication ; tout y est si méthodiquement disposé qu'il suffit d'un instant de recherche pour trouver ce que l'on désire. Nous y voyons les divisions ecclésiastiques du Canada, les noms de NN. SS, les Evêques, le personnel des évêchés, un tableau de l'Eglise catholique dans la puissance, le gouvernement fédéral dans ses diverses branches, les législatures locales des différentes provinces, les régistateurs, les conseils de l'instruction publique, de l'agriculture et des arts et manufactures de notre province, la commission du havre, le tarif de la poste, etc.

Les éphémérides en regard de chaque mois forment une revue intéressante des événements importants de l'année écoulée. Ajoutons pour terminer et sans vouloir faire de la réclame au détriment de qui que ce soit que les pronostics sur la température qui s'y trouvent, généralement bien justifiés pour les années dernières, donnent beaucoup de poids aux prédictions de 1883, et font une rude concurrence à notre prophète M. Vennor. Les dernières pages contenant les annonces des maisons recommandées à Montréal, seront pour les lecteurs de la campagne un guide sûr pour leurs achats dans toutes les branches du commerce car toutes y sont représentées.

Cet almanach est en outre en vente chez tous les libraires et les principaux marchands, au prix de cinq centins.

En vente à la librairie

J. B. ROLLAND & FILS,

12 et 14, rue St-Vincent,

Montréal.

ANNONCES.

Un journal de Québec, *La Vérité*, nous fait un sévère reproche d'avoir annoncé, dans le dernier numéro du *Journal de l'instruction publique*, un ouvrage intitulé "Histoire de l'éducation et de l'instruction par le Dr Frédéric Dittes." Après avoir examiné cet ouvrage, nous avons constaté qu'il est écrit d'une manière très partielle, au point de vue protestant et allemand. Nous acceptons donc le reproche que l'on nous adresse, et nous serons toujours reconnaissants envers les personnes charitables qui voudront bien nous signaler ce qu'il pourrait y avoir d'inconvenant, pour les consciences catholiques, dans les ouvrages que nous vendons.

Mais ce que nous ne pouvons accepter, c'est l'intention que l'on nous prête de vouloir, par cet ouvrage et par d'autres, qu'on ne nomme pas, introduire les idées des laïciseurs européens. Nous tenons à notre titre de Libraires catholiques autant que *La Vérité* à celui de journal catholique. Et si, par malheur, il est sorti de notre librairie, ce que nous ignorons, quelque autre ouvrage qui pêche contre la foi et contre les mœurs, nous prions les personnes qui les auraient achetées de nous les rapporter et nous nous ferons un devoir de leur rembourser leur argent.

Nous profitons de la circonstance pour déclarer que nous sommes seuls responsables des annonces qui paraissent dans le *Journal de l'instruction publique*, la rédaction n'y est pour rien.

J. B. ROLLAND & FILS.

Montréal, décembre 1882.

CARTES POUR NOEL, LE JOUR DE L'AN ET LES FETES !

La librairie J. B. ROLLAND ET FILS, offre en vente à l'occasion des fêtes une grande variété de **Cartes chromolithographiques**, comprenant plus de 200 sujets des desseins les plus artistiques et les plus charmants, avec **lilles dévies en français**. Prix, variant de 3, 5, 10, 15 à 20 centins la carte.

Aussi un beau choix d'**emblèmes religieux** en chromo, avec inscriptions, pieuses pensées et prières appropriées aux fêtes et à la nouvelle année, en paquets de 1 douzaine (sujets assortis). Prix : 10, 15, 20, 25, 30 et 35 centins la douzaine.

Images religieuses pour étrennes et récompenses scolaires, découpées en paquets de 100 images. Prix : 18, 25, 30, 38, 50, 68 et 75 centins le paquet de 100 images. **Images religieuses avec bordures festonnées, gaufrées ou dentelle**, en paquets de 50 images assorties. Prix : 20, 25, 30, 50, 75 centins, \$1.00 à \$2.00 le paquet de 50 images.

J. B. ROLLAND ET FILS,

12 et 14, rue St-Vincent, Montréal.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des Instituteurs catholiques de la province de Québec.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

J. B. ROLLAND & FILS.

LIBRAIRES-EDITEURS

Nos. 12 et 14, Rue Saint-Vincent, Montréal.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.